

DÉCEMBRE 2020 / NUMÉRO 20

# La pratique

en mouvement



## L'Ordre fête ses 20 ans!



ORDRE DES  
PSYCHOÉDUCATEURS  
ET PSYCHOÉDUCATRICES  
DU QUÉBEC

[www.ordrepsed.qc.ca](http://www.ordrepsed.qc.ca)



# Concentrez-vous sur l'essentiel. On s'occupe du reste.

De l'assurance personnalisée pour vous.



**Membres de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec**, La Personnelle vous accompagne en tout temps avec un service personnalisé, des tarifs exclusifs pour votre assurance auto, habitation ou entreprise, et plus encore.



Parmi les leaders  
en **expérience**  
client<sup>1</sup>



Des agents en assurance  
de dommages qui  
**simplifient** l'assurance  
pour vous



Des Services en ligne  
pour **gérer votre**  
**police** partout  
et en tout temps

**Demandez une soumission et  
découvrez un assureur attentionné.**  
**[lapersonnelle.com/ordrepesd](http://lapersonnelle.com/ordrepesd)**  
**1 888 476-8737**



ORDRE DES  
PSYCHOÉDUCATEURS  
ET PSYCHOÉDUCATRICES  
DU QUÉBEC



**laPersonnelle**

Assureur de groupe auto, habitation  
et entreprise

**Tarifs de groupe. Service unique.**

La Personnelle désigne La Personnelle, assurances générales inc. Certaines conditions, exclusions et limitations peuvent s'appliquer.

1. Étude comparative sur les assureurs auto/habitation en Ontario et au Québec – 2019 (par SOM) – Classement basé sur les principales marques d'assurance de dommages.

Le magazine *La pratique en mouvement* est publié deux fois par année, au printemps et à l'automne, par l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. Distribué auprès des membres de l'Ordre, ce magazine numérique se veut un véhicule unique de transmission des pratiques professionnelles québécoises en psychoéducation. Il est structuré autour d'un grand dossier thématique et est destiné aux membres de l'Ordre, aux étudiants, aux professeurs ainsi qu'à toute personne ou groupe intéressé.

## COORDINATION DU MAGAZINE

Jacinthe Majeau, M.Sc.

## COORDINATION DU DOSSIER

Ghitza Thermidor, ps. éd.

Dominique Trudel, Ph. D., ps. éd.

## COMITÉ DU DOSSIER

Sara Bouffard, ps. éd.

Réjean Émond, ps. éd.

Fanny Montcalm, ps. éd.

Anne Poirier St-Onge, ps. éd. (responsable du dossier)

## RÉVISION

Diane Tremblay Audet

## MISE EN PAGE

Richard Carreau

Le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le but d'alléger le texte. Tous les textes ne reflètent pas forcément l'opinion de l'Ordre et n'engagent que les auteurs. Les articles peuvent être reproduits à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015; Bibliothèque nationale du Canada : ISSN 1925-2463. Convention de la Poste-Publications # 42126526. Retourner toute correspondance non livrable au Canada à :

## ORDRE DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES DU QUÉBEC

510-1600, boul. Henri-Bourassa O.  
Montréal (Québec) Canada H3M 3E2  
Tél : 514 333-6601, 1 877 913-6601  
[www.ordrepsed.qc.ca](http://www.ordrepsed.qc.ca)

Ce périodique est produit sur serveur vocal par :  
Audiothèque pour personnes handicapées de  
l'imprimé du Québec  
Québec : 418 627-8882  
Montréal : 514 393-0103



ORDRE DES  
PSYCHOÉDUCATEURS  
ET PSYCHOÉDUCATRICES  
DU QUÉBEC

# SOMMAIRE



## 2 MOT DU PRÉSIDENT

## 7 VIE DE L'ORDRE

## 8 DOSSIER: 20 ANS DE L'ORDRE

- UNE PROFESSION EN CROISSANCE : UNE ÉQUIPE QUI GRANDIT
- UNE FORMATION INITIALE QUI PRÉPARE AUX COMPÉTENCES ATTENDUES DU PSYCHOÉDUCATEUR OU DE LA PSYCHOÉDUCATRICE
- L'ADMISSION PAR ÉQUIVALENCE: PORTRAIT ET PROGRESSION
- L'ÉVOLUTION DE LA PROFESSION À TRAVERS LE REGARD DE SUPERVISEURS DE STAGES
- LA DIVERSIFICATION DE LA FORMATION CONTINUE
- L'ENCADREMENT DE LA PRATIQUE : PLUS DE QUARANTE DOCUMENTS À LA DISPOSITION DES MEMBRES
- UN BRIN D'HISTOIRE EN INSPECTION PROFESSIONNELLE
- LE BUREAU DU SYNDIC : AU DIAPASON D'UNE PRATIQUE EN ÉVOLUTION
- LES COMITÉS D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES: DES TÉMOINS DE LA VITALITÉ DE NOTRE PROFESSION
- ENCOURAGER LA RECHERCHE EN PSYCHOÉDUCATION : VITRINE SUR LES RÉCIPENDIAIRES DE LA BOURSE MARCEL-RENOU
- DU RENOUVEAU POUR LA REVUE DE PSYCHOÉDUCATION
- PSYCHOÉDUCATION: QU'EN EST-IL DE LA PERCEPTION DU PUBLIC?

# DE PSYCHOÉDUCATEUR À PRÉSIDENT DE L'ORDRE

Denis Leclerc, ps. éd.

**L**a nature même de l'approche psychoéducative rend le travail d'équipe incontournable. Intervenir auprès de la personne, considérer son environnement ainsi que la dynamique entre la personne et son environnement nous porte nécessairement à considérer que l'adaptation passe par l'implication de toutes les parties. C'est ce qui m'a animé durant ma carrière de psychoéducateur, et c'est cette philosophie qui guide aussi mes décisions en tant que président de l'Ordre.

Ma carrière a débuté en 1987. J'ai été à l'époque le premier psychoéducateur embauché par la Commission scolaire Sainte-Croix, l'une des entités qui constituent aujourd'hui le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, dans l'ouest de l'île de Montréal. Constatant que ce centre de services scolaire compte maintenant plus de 80 psychoéducateurs et psycho-éducatrices, j'ose croire, avec une certaine fierté, que j'ai contribué aux balbutiements de la reconnaissance de l'apport de la psychoéducation au sein de l'organisation.

Durant les 27 années pendant lesquelles j'ai travaillé en milieu scolaire avant mon arrivée à la présidence de l'Ordre, j'ai occupé successivement les fonctions de psychoéducateur au primaire puis au secondaire, de conseiller en prévention de la violence et de gestionnaire aux services éducatifs. Malgré cette diversité de mandats, l'approche psychoéducative, et tout particulièrement sa dimension systémique inspirée du modèle de Gendreau, a toujours guidé mon action professionnelle.

M'impliquer dans des projets, sensibiliser à une cause, cela fait partie de mon ADN. Est-ce la psychoéducation qui m'amène à vouloir concilier les intérêts de chacun, ou c'est la psychoéducation qui a amplifié ce trait de personnalité? D'aussi loin que je me souviens, j'ai toujours souhaité m'engager dans la vie associative des milieux qui m'entouraient. Déjà, à l'université, j'étais impliqué dans les associations étudiantes des programmes que je fréquentais. Et assez tôt dans ma carrière, avant même la création de l'Ordre, en 1996, je me suis joint au conseil d'administration de l'Association des psychoéducateurs du Québec, à l'invitation de Marcel Renou qui en était alors président. Rappelons que c'est l'Association qui, pendant des années, a mené les nombreuses démarches pour la reconnaissance de la psychoéducation,

qui devait passer par son intégration au système professionnel québécois. D'ailleurs, un article de ce numéro du magazine met en lumière la démarche menée sous le leadership conjoint de messieurs René Grenier et Marcel Renou. Je suis donc fier d'avoir fait partie de ce petit groupe de psychoéducateurs et psycho-éducatrices qui a travaillé activement à la création de l'Ordre et d'avoir pu contribuer à son développement pendant les vingt dernières années.

En effet, en 2000, lorsque la psychoéducation a été intégrée au système professionnel, j'ai fait partie du premier conseil d'administration (appelé à l'époque le Bureau) du nouvel ordre conjoint, celui des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psycho-éducatrices du Québec. J'y ai siégé neuf ans, dont sept au titre de vice-président du secteur psychoéducation, au côté de Marcel Renou, qui y était toujours président.



Lorsque les premières élections à la présidence de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec ont été annoncées en 2013, certaines personnes m'ont encouragé à me présenter. J'ai d'abord beaucoup hésité, n'étant pas certain de vouloir faire le saut. J'ai toujours admiré messieurs Renou et Gendreau et les autres leaders historiques de la profession, et collaborer avec eux à l'essor et à la reconnaissance de la psychoéducation correspondait beaucoup plus à mes aspirations que de devenir président de l'Ordre. J'ai finalement décidé de poser ma candidature et envisagé la présidence non pas par ambition de carrière, mais plutôt parce que je crois à la profession et à la reconnaissance de son apport auprès des personnes vivant des difficultés d'adaptation et aussi par désir de contribuer autrement et encore plus activement à son développement. Cela a été ma première motivation et elle l'est encore. Et j'ai toujours tenté d'assumer les responsabilités de la présidence en cohérence avec l'approche psychoéducative : en équipe, en interaction avec l'environnement, en misant sur les forces de chacun.

En tant que psychoéducateur, j'ai été amené tout au long de ma carrière à observer et analyser l'environnement dans une perspective systémique. Bien que cette expertise m'ait été utile dans mon rôle de président, la diversité et la complexité de tout ce qui entoure le monde professionnel auront assurément été ma première surprise.

Tout d'abord, notons la réglementation qui encadre le fonctionnement des 46 ordres du système professionnel. Les fonctions obligatoires d'admission, de surveillance et de discipline sont hautement règlementées, les modalités de reddition de comptes sont déterminées et la structure de gouvernance de l'Ordre, mais également du système professionnel, est régie par un grand nombre de politiques, de règlements et de lois ; cet encadrement ne laisse pas beaucoup de latitude sur plusieurs aspects, mais confère une rigueur dans tout ce qui entoure le fonctionnement des ordres professionnels.

Ensuite, il y a la multitude de partenaires avec lesquels on doit composer. En tant qu'ordre professionnel, nous devons répondre à l'Office des professions du Québec et au ministère gouvernemental responsable des ordres professionnels en plus d'interagir avec le Conseil interprofessionnel du Québec pour favoriser la mise en commun d'expertises reliées au système professionnel. Par la nature même de la pratique de la psychoéducation, diversifiée et éclatée, ce nombre de parties prenantes décuple : notons les universités qui offrent les programmes universitaires menant au titre professionnel, les ministères qui emploient les psychoéducateurs et psychoéducatrices ou qui décident de politiques destinées à notre clientèle, les établissements du secteur de l'éducation ou de la santé et des services sociaux qui embauchent les psychoéducateurs et psychoéducatrices, les organismes communautaires qui sont à la fois employeurs et défenseurs des droits de clientèles auprès desquelles nos membres interviennent, sans compter les différents groupes d'intérêts et les chercheurs qui contribuent à renforcer la rigueur scientifique

de la psychoéducation. Cette diversité d'acteurs liés aux clientèles que l'Ordre doit protéger est en croissance depuis vingt ans, à l'image du déploiement de la psychoéducation auprès des personnes de tous âges et dans divers milieux. Ce rayonnement renforce encore une fois l'importance du travail d'équipe et demande une polyvalence et une curiosité à l'endroit des différentes réalités ; des aptitudes que j'ai pu développer au fil des ans.

La nécessité de travailler en équipe m'a poussé à créer il y a six ans la Table des dix ordres du domaine de la santé mentale et des relations humaines. Partageant une même clientèle, soit les personnes vivant des enjeux de santé mentale, les ordres ont travaillé de concert pour veiller à la protection du public recevant ou devant recevoir des services liés à la santé mentale. C'est ainsi que nous avons travaillé à une meilleure concertation au regard de l'application du projet de loi 21, en vigueur depuis 2012, et au développement de différents outils pour guider les professionnels et les employeurs. À plusieurs reprises, nous avons collaboré pour sensibiliser les décideurs aux conditions de pratique des professionnels, conditions essentielles pour l'amélioration des services auprès des clientèles vulnérables que sont les nôtres. Au fil des années, cette collaboration a fait de nous des interlocuteurs de plus en plus sollicités par le gouvernement.

Évidemment, travailler en équipe, se concerter, ce n'est pas toujours simple. À l'instar de la pratique de la psychoéducation, miser sur les forces et trouver des pistes de solutions profitables pour chacun a toujours fait partie de mon processus décisionnel. Pour moi, la collaboration entre ordres du même secteur représente la meilleure façon de contrecarrer les accusations de corporatisme que le système professionnel traîne toujours comme un boulet. Quand on travaille en collaboration, on accepte que le succès se partage et qu'il ne soit pas uniquement tributaire de son propre apport. Cette approche, que j'avais bien intégrée dans ma pratique sur le terrain en mobilisant mes collègues pour l'atteinte d'objectifs communs et en misant sur nos réussites collectives, me sert bien à la présidence de l'Ordre. Si les gains sont collectifs, leur reconnaissance est parfois moins associée à chaque partie prenante qui y a contribué. Un peu comme un client qui réussit à surmonter ses difficultés ; c'est lui qui réussit, et non le psychoéducateur qui en porte les fruits. Ainsi, travailler pour la protection du public, c'est envisager le bien collectif et non les gains ni la visibilité individuels.

Maintenant, à quelques mois de la fin de mon troisième et dernier mandat à la présidence de l'Ordre, je suis fier de ce que nous avons accompli, collectivement. Sur le plan de l'Ordre, je pense avoir réussi à faire cheminer le conseil d'administration vers une gouvernance moderne, rigoureuse et efficace tout en y maintenant un climat agréable pour tous. Sur le plan de la reconnaissance de la psychoéducation, l'éventail des milieux de pratiques et des clientèles montre que la profession grandit et que l'Ordre soutient ce déploiement. J'ai confiance que la personne qui me succèdera et tous les collaborateurs qui l'entoureront continueront à faire avancer notre profession dont nous pouvons tous être fiers. ■

## Bienvenue aux nouveaux membres du 14 février au 1<sup>er</sup> octobre 2020

|                |                    |                     |                    |
|----------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| Hadia          | Alsaieq            | Valériane           | Côté-Lemay         |
| Estelle        | Arcand             | Justine             | Courville          |
| Camille        | Arcand             | Audrey              | Coutu              |
| Justine        | Audet              | Lydia               | Cusson             |
| Anne           | Avril              | Léonie              | Dancause           |
| Béatrice       | Ayotte             | Danyka              | Daudelin           |
| Roula          | Baradhy            | Karine              | Daviau             |
| Véronique      | Barras             | Camille             | David-Mégret       |
| Mélie          | Beaudoin           | Caroline            | De Benedictis      |
| Roxanne        | Beaudry            | Alexandra           | De Foy             |
| Bianca         | Beaumont           | Audrée              | Debay              |
| Karima         | Becherif           | Laurie              | Delorme            |
| Catherine      | Bégin              | Audrey              | Denis              |
| Éric           | Bélanger           | Sandrine            | Deschênes          |
| Carolane       | Bélanger           | Valérie             | Desharnais         |
| Arianne        | Bélanger-Lachance  | Alexandra           | Desjardins         |
| Noémie         | Bélanger-Lafond    | Mélie               | Desmarais          |
| Félix          | Bélisle-Saintonge  | Émilie              | Desrochers         |
| Laurie-Anne    | Bellavance         | Sabrina             | Desrosiers         |
| Sylvie         | Benjamin           | Molly               | Dontigny           |
| Émilie         | Benoit             | Amélie              | Doucet-Charbonneau |
| Ariane         | Bergeron           | Laurence            | Drapeau            |
| Natasha        | Bergeron           | Ann-Sophie          | Drouin             |
| Catherine      | Berthiaume         | Audrey-Ann          | Dubé               |
| Marie-Claude   | Bertrand-Letang    | Félix               | Dubé               |
| Simon          | Bérubé             | Valérie             | Dubeau             |
| Laurence       | Bettez             | Marie-Christine     | Dubois             |
| Roxanne        | Bizier-Lacroix     | Gabrielle           | Duchene            |
| Audrey         | Blais              | Catherine           | Dufour             |
| Céline         | Blanc              | Élodie              | Dufour             |
| Émilie         | Bluteau            | Samantha            | Duperron           |
| Noémie         | Boilard-Fournier   | Marie-Laurence      | Duplain            |
| Zoé-Yunsia     | Boivin-Quelin      | Geneviève           | Dupont             |
| Valérie        | Bolduc             | Audrey-Ann          | Dupuis             |
| Aurélien       | Bombardier         | Myriam              | Duval              |
| Roxanne        | Bordeleau          | Oumaïma Rahmane     | El Barkaoui        |
| Martine        | Bouchard           | Oualid Abdelmotalib | El Hassani         |
| Laurence       | Boucher            | Noémie              | Émery-Tremblay     |
| Karine         | Boucher            | Sergeline           | Estimé             |
| Marika         | Boudreau           | Elizabeth           | Farthing           |
| Laurie         | Boulianne          | Marlène             | Fleury             |
| Francisca      | Bourbeau           | Naomie              | Fortin             |
| Annie-Claude   | Bourque            | Jean-Christophe     | Franck-Imbeault    |
| Camille        | Brisebois-Carrière | Émilie              | Frappier           |
| Catherine      | Brunette           | Anne                | Frégault           |
| Maude          | Bussièrès          | Arianne             | Frenette           |
| David          | Cabana             | Maude               | Gadouas-Girard     |
| Catherine      | Campeau-Tremblay   | Patricia            | Gagnon             |
| Camille        | Cardinal-Hamelin   | Stéphanie           | Gagnon             |
| Marie-Andrée   | Caron              | Caroline            | Gagnon             |
| Mylène         | Caron              | Sara-Jane           | Garceau            |
| Andréanne      | Caron              | Maude               | Gaumond            |
| Sophie         | Caron-Gilbert      | Roxanne             | Gauthier           |
| Audrey         | Champagne          | Marilou             | Gauthier           |
| Émilie         | Charland           | Élisabeth           | Gauvreau           |
| Marie-Philippe | Charland           | Noémie              | Gauvreau           |
| Marsha         | Charlot            | Noémie              | Gaxotte            |
| Guillaume      | Chénard            | Marikim             | Gazaille           |
| Audrey-Ann     | Cholette           | Marie-Philip        | Gélinas            |
| Arielle        | Choquette-Laporte  | Rosemarie           | Gendron            |
| Viviane        | Cloutier           | Étienne             | Giguère            |
| Justine        | Coache             | Valérie             | Giguère-Roy        |
| Marjolaine     | Comeau             | Stéphanie           | Girard             |
| Gabrielle      | Cormier            | Ariane              | Girard             |
| Sarah          | Cote               | Francine            | Gravelle           |
| Karel          | Côté               | Youli               | Grenier            |

|                   |                        |
|-------------------|------------------------|
| Stéphanie         | Guillemette-Bédard     |
| Catherine         | Guimond-Croteau        |
| Sara              | Hamdane                |
| Laurence          | Harvey                 |
| Elisabeth         | Higgins                |
| Stéphanie         | Hillmann               |
| Liliane           | Houle                  |
| Rebecca           | Isbister               |
| Isaïca            | Ismaël                 |
| Laure             | Jouvet                 |
| Ariane            | Labonté                |
| Camille           | Labrèche               |
| Élodie            | Labrie                 |
| Stéphanie         | Lachapelle             |
| Sabrina           | Lachaume-Turner        |
| Catherine         | Lacroix                |
| Émilie            | Laflamme-Drouin        |
| Zoé               | Lafond                 |
| Jade              | Laforce-Lemieux        |
| Guillaume         | Lajoie                 |
| Maryse            | Lalancette             |
| Katherine         | Lambert                |
| Évelyne           | Lampron                |
| Mélissa           | Landry                 |
| Roxanne           | Lapointe-Dubé          |
| Roxane            | Larocque               |
| Marianne          | Lavoie                 |
| Priscilla         | Leblanc                |
| Mélina            | Leblanc                |
| Katherine         | Leblanc                |
| Rebecca           | Leblanc                |
| Valérie           | Leclerc                |
| Marie-Philippe    | Leclerc                |
| Sabrina           | L'Ecuyer               |
| Valérie           | Lefebvre               |
| Laurie-Ann        | Lefebvre               |
| Roseline          | Lefebvre               |
| Marie-Pier        | Lefebvre               |
| Carolane          | Lefrançois             |
| Simon             | Legault-Lapalme        |
| Valérie           | Léger                  |
| Cynthia           | Legros                 |
| Alexandra         | Lemay                  |
| Sarah             | Lemousy                |
| Maryse            | Leprohon               |
| Marc-André        | Lessard                |
| Elizabeth Li-Jing | Lessard                |
| Geneviève         | Lessard                |
| Marie-Ève         | Létourneau             |
| Claudine          | Lord                   |
| Guillaume         | Lord                   |
| Ganaëlle          | Louis Jeune            |
| Marie-Pier        | Maheu                  |
| Geneviève         | Mailhot-Veillette      |
| Éliane            | Maisonneuve            |
| Marie-Pier        | Mantha                 |
| Annabel           | Marcogliese            |
| Justine           | Marengi                |
| Alessandra        | Marfoggia Diaz Infante |
| Marie-Pier        | Martin-Gagné           |
| Angélique         | Massé                  |
| Jessica           | Mathieu-Lambert        |
| Gloria            | Matondo                |
| Marie Eve         | Matte-Gélinas          |
| David             | Meloche                |
| Valérie           | Migneault              |
| Sandrine          | Mireault               |
| Jessica           | Monette-Primeau        |
| Naïla             | Morin                  |
| Frédérique        | Morin                  |
| Julien            | Morissette             |
| Marie-Eve         | Mubayed                |
| Kayla             | Ndoye                  |
| Charlyne          | Nobert                 |

|                 |                          |
|-----------------|--------------------------|
| Amélie          | Nolett-Descheneaux       |
| Ariane          | Paré                     |
| Pierre-André    | Patry                    |
| Laurianne       | Paulin-Ross              |
| Valérie         | Payette                  |
| Audrey          | Pellerin                 |
| Julien          | Pelletier                |
| Claudia         | Perron                   |
| Corinne         | Perron                   |
| Marie-Josée     | Phoenix                  |
| Marilyn         | Pineault                 |
| Audrey          | Pinsonneault             |
| Zoé             | Poinot                   |
| Rachel          | Pomerleau                |
| Rebecca         | Potvin                   |
| Melly-Jade      | Poulin                   |
| Jessica         | Pratte                   |
| Marie-Laurence  | Proulx                   |
| Élise           | Proulx                   |
| Sabrina         | Quirion                  |
| Stéphanie       | Racine                   |
| Geneviève       | Ranger                   |
| Léane           | Rémillard                |
| Laurence        | René                     |
| Valérie         | Robichaud                |
| Daphné          | Rochon                   |
| Claudia         | Rodrigue                 |
| Maria Fernanda  | Rojas Herrera            |
| Maria           | Romero                   |
| Marie-Allison   | Rouillard                |
| Sophie          | Rouleau                  |
| Sophie          | Rousseau                 |
| Jessica         | Rousseau                 |
| Crystel         | Roy                      |
| Rosalie         | Roy                      |
| Noémie          | Samuel                   |
| Claudia         | Shaulis                  |
| Andréanne       | Simard-Dionne            |
| Audrey          | Smith                    |
| Josy            | St-Jean-Tardif           |
| Joannie         | St-Marseille             |
| Véronique       | St-Onge                  |
| Zoé             | St-Onge                  |
| Aurélie         | Suzanne                  |
| Rosalie         | Sylvestre                |
| Rebecca         | Tessier                  |
| Kelly           | Tessier                  |
| Stéphanie       | Thècle                   |
| Camille         | Thériault                |
| Sarah-Ursula    | Therrien                 |
| Rachel          | Thibodeau                |
| Arielle         | Thibodeau                |
| Christel        | Thibodeau                |
| Pascale-Anne    | Thivierge-Gaulin         |
| Jessica         | Touchette                |
| Catherine       | Tousignant De Tonnancour |
| Gabrielle       | Tracy                    |
| Sophie          | Tremblay                 |
| Marjory         | Tremblay                 |
| Florence        | Tremblay                 |
| Nancy           | Tremblay                 |
| Nicolas         | Trottier-Letarte         |
| Michel          | Turgeon                  |
| Jessica         | Turgeon                  |
| Ariel Rigoberto | Ulloa Alvarado           |
| Marianne        | Vadez                    |
| Mélina          | Vallée                   |
| Laurie-Jade     | Verreault                |
| Dominic         | Viau-Deslauriers         |
| Stéphanie       | Vigneault                |

#### Décès

Isabelle Clément (19 octobre 2020)

# 20 ans de l'Ordre

## 20 numéros de La pratique en mouvement!



# AVANT DE PASSER LE RELAI

**Dominique Trudel**, Ph. D., ps. éd., responsable du dossier du magazine, OPPQ



**E**n 2004, lorsqu'il fut question de lancer un magazine professionnel pour les deux professions, conseillers d'orientation et psychoéducateurs, alors réunies sous l'OCCOPPQ<sup>1</sup>, je m'empressai de lever la main pour prendre part au nouveau projet. J'aime écrire, mais, surtout, je crois en la communication et au partage des expériences. Je voyais là un moyen privilégié de rendre compte de la pratique des psychoéducateurs et psychoéducatrices et de valoriser leur savoir-faire, mais aussi de développer une culture de la parole écrite chez les membres de l'Ordre.

Après 13 numéros d'*En pratique* (magazine de l'OCCOPPQ) et 20 numéros de *La pratique en mouvement* (magazine de l'OPPQ)<sup>2</sup>, je constate combien les psychoéducateurs et psychoéducatrices ont développé, au cours de ces années, ce goût de l'écriture. Si, dans les premiers temps du magazine, la recherche d'auteurs demandait un certain acharnement, aujourd'hui, les professionnels manifestent le plus souvent de l'enthousiasme à prendre la plume, considérant que leurs connaissances ou expériences valent la peine d'être communiquées ou encore se donnant comme défi de faire le point sur un sujet qui leur tient à cœur.

Alors que je m'appête à confier le flambeau du magazine à un autre membre de la permanence, je me permets de faire le bilan de mes espérances de départ. Je rêvais que cette publication bisannuelle mette de l'avant la parole des psychoéducateurs et des psychoéducatrices. C'est chose faite! Je souhaitais que chaque dossier thématique présente un juste équilibre entre des sujets plus théoriques et les expériences vécues par les professionnels du terrain. Ces deux perspectives sur le même sujet permettent, à mon avis, d'en rendre compte avec rigueur et sensibilité. La diversité des genres d'articles qui compose chaque numéro en fait foi, chercheurs, psychoéducateurs aguerris ou jeunes professionnels y allant de leurs connaissances et de leur savoir expérientiel. Je croyais que le magazine de l'Ordre pouvait être à l'image de notre profession, ancrée dans ses traditions tout en étant ouverte aux innovations. À l'évidence, l'étendue et la variété des thèmes couverts par les numéros publiés depuis 16 ans en témoignent. Certains thèmes ont pris une couleur plus pédagogique, d'autres voulaient susciter chez les lecteurs une réflexion, d'autres encore cherchaient à lever le voile sur des réalités moins connues. Au fil du temps, j'ai aussi souhaité que *La pratique en mouvement* devienne un endroit qui relie ses lecteurs à la vie de l'Ordre, notamment en y insérant des chroniques

Mes remerciements sincères vont aux centaines de psychoéducateurs, d'étudiants et de professeurs-chercheurs qui ont pris le temps, bénévolement, de préciser leur pensée, de circonscrire leur propos, de revoir leur rédaction, de trouver les bons mots.

déontologiques et en sollicitant mes collègues de la permanence, comme vous le verrez particulièrement dans le présent numéro.

Mes remerciements sincères vont aux centaines de psychoéducateurs, d'étudiants et de professeurs-chercheurs qui ont pris le temps, bénévolement, de préciser leur pensée, de circonscrire leur propos, de revoir leur rédaction, de trouver les bons mots. Entre le moment où ils en manifestaient l'intention et celui où, enfin, la version finale de leur texte était prête à publier, plusieurs mois s'écoulaient. Et, souvent, l'équipe éditoriale du magazine revenait à la charge afin que leur article atteigne la clarté et la pertinence voulues.

Cette équipe éditoriale, elle est certes composée, en plus de moi-même, de la responsable des communications, chargée de toutes les autres rubriques, hors dossier, et du montage graphique du magazine. Mais c'est beaucoup, aussi, les psychoéducatrices ou psychoéducateurs qui, pendant un certain temps, acceptent de nous épauler. Formant un comité de quatre membres, ils font un travail essentiel à chaque numéro : ils décident du thème du dossier, réfléchissent à ses différents angles d'approche, font appel à leur réseau de connaissances. Ils ont aussi la délicate tâche de lire les articles du dossier et de les commenter, se mettant à la place d'un lecteur qui partirait à la découverte d'un thème inconnu.

D'autres thèmes restent à explorer tant la psychoéducation recèle de pratiques et de savoirs à partager. Des psychoéducatrices et psychoéducateurs se laisseront convaincre de se mettre au clavier. D'autres idées feront de *La pratique en mouvement* un magazine vivant encore plusieurs années. ■

<sup>1</sup> Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

<sup>2</sup> Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

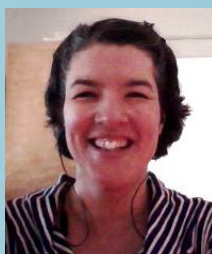
# CHALEUREUSES SALUTATIONS, CHERS COLLÈGUES!

**M**ais où étions-nous il y a 20 ans? Aux études, en début de pratique ou bien ancré dans la profession? Ou encore aux balbutiements d'un intérêt pour la psychoéducation? Notre comité reflète, par ses membres, toute la maturité que gagne la psychoéducation au fil du temps!

C'est avec un plaisir partagé que nous travaillons à rendre accessibles, intéressants et pertinents les articles soumis au comité de dossier du magazine de l'Ordre. En collaboration avec trois membres de la permanence (Dominique Trudel, Jacinthe Majeau et Ghitza Thermidor), nous nous rencontrons à quelques reprises dans l'année en vue de choisir des thèmes pertinents pour nous tous et de cibler des auteurs (généralement des psychoéducateurs) susceptibles de nourrir le sujet choisi. Une fois les articles soumis, nous nous demandons : « Seront-ils intéressants pour les psychoéducateurs? L'angle choisi permettra-t-il de maintenir un intérêt chez le lecteur? Les propos sont-ils clairs et rigoureux? Quelles informations pourrions-nous ajouter afin que le texte soit complet, qu'il rende compte de la pratique actuelle? »

À travers notre implication dans ce magazine, c'est un honneur pour nous de contribuer au rayonnement de notre profession, depuis 20 ans... ou un peu moins... ou un peu plus!

Membres du comité du dossier du magazine de l'Ordre, *La pratique en mouvement*



Sara Bouffard, ps. éd.



Réjean Émond, ps. éd.



Fanny Montcalm, ps. éd.



Anne Poirier St-Onge, ps. éd.



## 20 ANS DE PROFESSIONNALISATION : OÙ EN EST-ON ?

Pascale Millot, journaliste



Marcel Renou



René Grenier

**V**ingt ans après la création de l'Ordre, la profession est largement reconnue par la population et les institutions, les membres ont accès à une formation de haut niveau et la pratique a sa place au cœur des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et d'autres milieux de pratique.

Marcel Renou et René Grenier, les deux principaux bâtisseurs de l'Ordre, ont bien voulu plonger dans leurs souvenirs pour nous raconter cette aventure...

### À quel besoin répondait la création d'un ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices et pourquoi avez-vous décidé de vous y impliquer ?

**René Grenier (RG) :** J'ai travaillé pendant 11 ans à Boscoville comme éducateur-coordonnateur d'unité et, pendant quelques années, j'ai représenté le personnel au conseil d'administration. C'est à ce titre que j'ai vécu dans les années 70 une confrontation entre les membres du conseil d'administration de Boscoville et les représentants du ministère de la Santé du gouvernement du Québec. À ce moment, j'ai constaté l'incompréhension qui régnait entre le discours des fonctionnaires et celui des représentants de Boscoville. Nous ne parlions pas le même langage. Le gouvernement employait des termes comme optimisation, désengorgement, etc. À cette époque, c'était un jargon peu utilisé dans notre pratique professionnelle qui était très centrée sur les besoins de notre clientèle. J'ai alors constaté que pour être entendu et compris, il me faudrait acquérir le langage administratif des représentants du gouvernement et j'ai décidé de faire une maîtrise en administration.

Ensuite, j'ai travaillé pendant près de vingt ans à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal<sup>1</sup>. J'avais la responsabilité des services d'adaptation-réadaptation pour

la région. C'est ainsi que j'ai constaté la faible représentation des psychoéducateurs dans les différents secteurs de ces services (jeunes, toxicomanes, personnes vivant avec une déficience physique ou intellectuelle, personnes itinérantes, etc.). Par ailleurs, les services en CLSC se développaient beaucoup en première ligne, mais les psychoéducateurs étaient peu présents. Dans le réseau scolaire, on embauchait des psychoéducateurs qui ne portaient pas le titre de psychoéducateurs ; c'était la même chose en santé mentale et en toxicomanie : les travailleurs sociaux et les psychologues étaient présents, mais pas nous. Au ministère, j'assistais à des réunions de planification concernant l'orientation des services pour les dix prochaines années. Des représentants de différents ordres y participaient, mais les psychoéducateurs n'y étaient pas représentés. Enfin, je constatais des lacunes en ce qui concerne la formation continue. Je rencontrais des psychoéducateurs ayant plusieurs années d'expérience qui n'avaient pas ou peu suivi de formation continue.

J'ai ensuite travaillé en centre de réadaptation en déficience intellectuelle. En tant que directeur de la qualité pendant trois ans, je recevais des plaintes en lien avec différentes interventions et j'ai réalisé que si on voulait porter une plainte en psychoéducation, il n'y avait aucun protocole systématique prévu. Les plaintes arrivaient à la Régie régionale. Je voyais aussi apparaître de plus en plus de services privés (des résidences intermédiaires par exemple) où il se présentait parfois des situations très douteuses. Il faut se souvenir que les psychoéducateurs travaillent auprès de clientèles très vulnérables. C'est pourquoi je croyais important d'assurer une surveillance de la pratique de la psychoéducation comme cela existait dans les autres professions.

Devenu consultant au début des années 2000, j'ai par la suite eu à proposer des solutions afin de résoudre des conflits ou une organisation des services pour différents milieux.

<sup>1</sup> Instance régionale décisionnelle du réseau de la santé et des services sociaux à l'époque.

À partir de mon expérience professionnelle, je me méfiais d'un certain type de corporatisme, car j'avais trop vu de corporations qui défendaient leurs intérêts avant l'intérêt de la clientèle. Cependant, il m'a semblé clair qu'un ordre professionnel était nécessaire : pour faire reconnaître la profession, encadrer la pratique et garantir la formation continue.

**Marcel Renou (MR) :** Mon cheminement est différent, mais René et moi avons toujours eu le même objectif et les mêmes valeurs. Il fallait obtenir une reconnaissance sociale de la profession.

J'ai commencé ma carrière comme éducateur spécialisé et psychoéducateur à l'Institut Val-du-Lac, à Sherbrooke, en 1961. J'ai par la suite travaillé dans le milieu scolaire pendant dix ans, notamment comme psychoéducateur puis directeur général du bureau de psychoéducation à la Commission scolaire de Montréal où s'est développé le premier contingent important de psychoéducateurs scolaires. J'ai ensuite occupé pendant quatre ans les fonctions de directeur général du Centre de psychoéducation du Québec. Parallèlement, j'étais responsable de la formation pratique (les stages) des étudiants en psychoéducation, et chargé d'enseignement à l'Université de Montréal. En 1981, je suis parti à l'Université du Québec en Outaouais. J'y suis resté 12 ans et j'ai occupé différentes fonctions contribuant au développement de la psychoéducation avant de me joindre, pour 11 ans, à l'Université de Sherbrooke où, entre autres tâches, j'ai pu développer la première maîtrise avec double profil recherche et stages donnant un accès automatique à l'Ordre. J'ai ensuite participé, comme professeur associé, pendant trois ans, au premier programme de doctorat en psychoéducation à l'Université du Québec à Trois-Rivières, avec en parallèle le rôle de consultant sénior pour la création et le développement des programmes de formation en psychoéducation à l'Université Laval. J'ai pris ma retraite complète en 2013.

J'étais persuadé que le développement de la profession devait passer par le rehaussement des exigences de formation, car durant mes années dans le milieu scolaire, j'avais constaté un manque dans la dimension évaluation. Dès le départ, j'ai donc lutté pour que la formation des psychoéducateurs passe du baccalauréat à la maîtrise et que l'on puisse être autonome dans l'évaluation des difficultés d'adaptation.

### Comment pourriez-vous résumer votre implication dans l'Ordre ?

**MR :** La première fois que j'en ai entendu parler, c'est en 1962. À l'époque, il existait une association des éducateurs spécialisés qui comptait 125 membres et qui prendra le nom d'Association des psychoéducateurs (APEQ) en 1969 avec à sa tête Gilles Gendreau. Dès cette époque, il y a eu de nombreuses démarches vers la professionnalisation qui, toutes, pour des raisons diverses, ont échoué.

Je dirais que c'est au début des années 90 que les choses ont véritablement commencé à bouger et c'est à partir de 1993 que j'y ai joué un rôle actif quand j'ai intégré, avec René, le comité

consultatif créé pour accentuer les démarches en vue de l'intégration. Au départ, je dois avouer que j'étais vraiment là pour défendre les intérêts universitaires. J'ai rapidement rallié tous les directeurs de départements universitaires en psychoéducation à l'idée de créer un ordre puis, finalement, j'ai pleinement épousé la défense du système professionnel et de la protection du public et je suis resté jusqu'en 2009.

**RG :** Quand on m'a demandé d'intégrer le comité, je pensais que j'allais participer à deux réunions. Finalement, je suis resté sept ans à travailler à la mise en place d'un ordre professionnel. J'ai vite compris que Marcel et moi, nous nous rejoignons sur les mêmes valeurs et que nous étions très complémentaires. Marcel avait une grande expérience dans la formation et la recherche universitaire et moi j'avais une expérience « clinico-politico-administrative » en identification des besoins, développement de programmes, budgétisation, etc. Je croyais et je crois toujours au pouvoir de la concertation. Suite à des consultations auprès des réseaux de services concernés, je présentais aux fonctionnaires du ministère ou au ministre des recommandations issues des consultations des partenaires du réseau. Il était alors difficile de refuser nos propositions.

**MR :** J'étais plus impatient. Par tempérament, mais aussi en raison de mon parcours professionnel. J'avais toujours dû me battre pour faire avancer les dossiers. Je me suis battu contre l'*establishment* de la psychoéducation pour faire reconnaître les psychoéducateurs hors internats, puis à la Commission scolaire de Montréal. La création de l'Ordre était pour moi le moyen de faire accepter la maîtrise comme diplôme minimal pour exercer la profession. Mais là où nous nous rejoignons, c'est que nous n'avons aucun intérêt personnel à défendre. Ni René ni moi n'étions en quête de pouvoir ou de promotion.

### Qu'est-ce qui n'avait pas fonctionné lors des premières tentatives ?

**RG :** Au cours des tentatives précédentes, et en tout respect pour nos prédécesseurs, je crois qu'on avait peu tenu compte de l'aspect bureaucratique. Cette fois, on a respecté la « machine » administrative, on a fait des alliances, on a décidé de convaincre plutôt que de partir en guerre. Il n'y a pas eu de clash, pas de cassure, on a suivi un processus lent qui a fini par aboutir au bout de sept ans.

**MR :** Je crois que l'événement décisif a été de prendre la tête de l'APEQ, moi à la présidence et René à la vice-présidence. Parallèlement, l'Office des professions a clairement indiqué qu'il n'accepterait pas la création d'un nouvel ordre et que si nous voulions un ordre, nous devions en intégrer un existant. Après, nous avons été patients et méthodiques. Nous nous étions promis de ne jamais rompre les négociations, ni avec le gouvernement ni avec ceux de nos membres qui résistaient à cette professionnalisation.

## D'où venaient les résistances ?

**MR :** De plusieurs côtés. Les universités du réseau de l'UQ avaient peur de perdre des étudiants si on rehaussait le niveau de formation à la maîtrise. Dans les faits, c'est l'inverse qui s'est produit.

Les cégeps, par l'intermédiaire des syndicats, ont fait ce qui était en leur pouvoir pour freiner la démarche. Ils craignaient quant à eux de perdre leur clientèle en Techniques d'éducation spécialisée. Là aussi, c'est l'inverse qui s'est produit. C'est toujours comme ça : quand on hausse la formation supérieure, ça tire vers le haut tous les niveaux de formation. Aujourd'hui, on manque d'éducateurs spécialisés : certains quittent le cégep avant même d'obtenir leur diplôme parce qu'on leur offre du travail.

Au sein des psychoéducateurs, la résistance venait du fait que la constitution d'un ordre impliquait le niveau maîtrise. Cela dit, dès la première rencontre des négociations avec les psychologues et les conseillers d'orientation pour intégrer leur ordre, ils ont exigé la maîtrise comme seuil minimal. Ça a été une chance, je crois, car s'il avait fallu consulter par référendum l'ensemble de la profession, je pense que beaucoup de membres de l'APEQ auraient refusé, car la grande majorité n'avait pas de maîtrise. Bien sûr, même s'il y avait une clause « grand-père » pour que ceux qui exerçaient la profession au moment de l'intégration puissent continuer à le faire sans la maîtrise, ceux qui n'en avaient pas craignaient une dévalorisation de leur niveau de formation.

Une fois que l'Ordre a été créé, nous avons instauré la reconnaissance des acquis de formation pour les détenteurs d'un baccalauréat. On demandait, pour ceux qui n'avaient pas la maîtrise, de fournir la preuve qu'un certain nombre d'heures de formation continue avaient été suivies. Pour quelques-uns, cela a été problématique, car ils n'avaient pas suivi de formation continue depuis longtemps et n'ont donc pas pu intégrer l'Ordre. Mais, dans l'ensemble, les tensions ont été minimales. On nous a fait confiance.

## Quels acteurs (groupes, institutions ou individus) ont été décisifs dans la création de l'ordre ?

**RG :** Il faut souligner le rôle du conseil d'administration de l'APEQ qui nous a conviés, Marcel et moi, à intégrer le CA, ce qui nous a donné plus de poids auprès des membres. Quand on est entré au CA, nous avons été soutenus, parfois avec réserve, mais soutenus quand même. Je me répète, mais j'ai toujours pensé que c'est dans la concertation que réside le pouvoir de faire avancer les choses. En entrant au conseil d'administration de l'APEQ, nous souhaitions rallier nos collègues. Il n'y avait pas de brisure, même si nous étions fermes sur nos positions.

**MR :** Les universités ont joué un rôle important. Quand je suis devenu président de l'APEQ, les choses ont été plus faciles puisque j'avais déjà un rôle actif dans la formation universitaire. Les discussions n'avaient plus lieu en parallèle et les universités y ont trouvé leur compte, même si certaines ont eu des réticences.

« Je crois que l'événement décisif a été de prendre la tête de l'APEQ, moi à la présidence et René à la vice-présidence. »

Une fois que nous nous sommes entendus avec les conseillers d'orientation, il faut souligner le travail de la directrice générale Renée Verville qui n'a jamais fait preuve d'aucun corporatisme. Au contraire, le fait de travailler en collaboration avec les conseillers d'orientation qui eux, avaient l'expérience d'un ordre, a été fondamental pour notre éducation à la protection du public.

## Comment avez-vous maintenu votre implication dans l'Ordre au cours des premières années ?

**RG :** Je suis resté au conseil d'administration environ trois ans pour consolider les choses, puis j'ai siégé quelques années au Conseil de discipline de l'Ordre. En restant proche de l'Ordre, je me suis réjoui de voir se mettre en place ce que j'avais souhaité : une surveillance de la pratique psychoéducative, un syndicat, des inspections systématiques des professionnels, de la formation continue obligatoire et une implication de l'Ordre dans les différentes problématiques sociales.

**MR :** J'ai continué à travailler à l'Ordre de façon assez soutenue. Deux ans après notre jumelage avec les conseillers d'orientation (CO), en 2002, la présidente des CO est partie et nous avons alors établi une présidence en alternance avec eux. En 2003, quand la clause « grand-père » qui permettait de continuer à exercer la profession sans maîtrise a été échue, l'Ordre s'est enrichi de nombreux membres parce que l'adhésion est devenue obligatoire. On a donc fonctionné très rapidement comme deux ordres en un. Après 2009, mon travail a surtout été de préparer la séparation d'avec les conseillers d'orientation pour la création d'un ordre indépendant qui s'est concrétisé un an après mon départ, en 2010.

De 2002 à 2009, mon travail a surtout consisté à travailler avec les autres ordres concernés par l'arrivée du projet de loi 21 qui reconnaissait la psychothérapie et des activités réservées pour un certain nombre de professions du secteur de la santé mentale et du secteur psychosocial. Comme les psychoéducateurs n'avaient pas un long historique dans le système professionnel, il a fallu se battre pour qu'on leur reconnaisse une expertise propre dans certaines activités réservées. Le plus difficile a été de faire accepter l'évaluation par les psychoéducateurs des problématiques des clientèles les plus à risque dans les centres de réadaptation.

## Après vingt ans, est-ce que la profession a évolué comme vous l'auriez imaginé ?

**MR :** La profession est fondamentalement différente de ce qu'elle était au début, mais l'Ordre correspond au rêve que nous en avons.

**RG :** L'Ordre est effectivement très fonctionnel. Il impose de la formation continue et un code d'éthique, il peut agir en cas de malversation, il intervient aussi au niveau politique et il prend position face aux problèmes sociaux.

## Que souhaitez-vous pour les années à venir ?

**MR :** La profession est sur un bel élan, mais ce qui est difficile à prévoir, c'est la manière dont la pratique va évoluer en situation de crise, comme celle que nous vivons présentement avec la pandémie. Par exemple, ce qui me préoccupe beaucoup en ce moment, ce sont les enfants à la maison qui sont laissés à eux-mêmes. Je crois qu'il faudrait accentuer le travail d'intervention directement auprès des familles.

En ce qui concerne la formation, il faut veiller à ce que la formation pratique, notamment le « vécu partagé », continue de faire partie de la formation universitaire.

Par ailleurs, je vais prêcher pour ma paroisse, j'ai 79 ans et je vis depuis un an dans une résidence privée pour aînés, et je crois qu'il y aurait beaucoup à faire auprès des personnes âgées. Il existe déjà des travaux très intéressants sur la manière pour les psychoéducateurs de travailler avec cette clientèle. Maintenant, il faut réussir à susciter l'intérêt des étudiants. Et que des postes s'ouvrent dans le réseau.

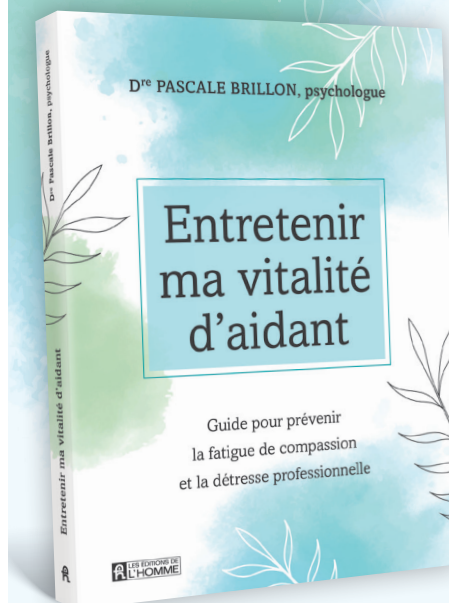
**RG :** Je souhaite d'abord que l'on conserve la rigueur clinique dans l'intervention selon l'approche du « vécu partagé », car même si c'est une expression qui a parfois été caricaturée, cela reste le cœur de notre profession. Il ne faudrait pas que notre pratique se limite à un rôle-conseil.

Par ailleurs, le système ne cesse d'évoluer et je crois qu'un ordre devrait développer des alliances interprofessionnelles. Les professions s'entrecroisent de plus en plus, il faut faire des alliances, travailler en interdisciplinarité.

J'aimerais aussi que la psychoéducation soit davantage présente dans le réseau anglophone et que la profession essaime partout au pays.

Enfin, il y a d'énormes besoins en coaching de gestionnaires, de chefs d'entreprises, particulièrement dans les réseaux de la santé et de l'éducation. Je crois que nous avons un rôle important à jouer à ce niveau-là. ■

# À tous ceux qui aident les autres sans relâche... en s'oubliant eux-mêmes



**PASCALE BRILLON** est directrice de l'Institut Alpha à Montréal, psychologue spécialisée dans le traitement du stress post-traumatique et professeure au département de psychologie de l'Université du Québec à Montréal.



Des pistes de réflexion pour mieux cerner la détresse des intervenants en relation d'aide et des stratégies pour prévenir ou lutter contre les réactions de fatigue de compassion et de trauma vicariant.

LES ÉDITIONS DE  
**L'HOMME**

## En librairie

## Formations à venir

4 DÉCEMBRE 2020

*La fatigue de compassion et le trauma vicariant: mieux les reconnaître et mieux s'en protéger.*

4-5 FÉVRIER 2021

*L'accompagnement des victimes souffrant de stress post-traumatique.*

6 MAI 2021

*Stratégies avancées pour aider les victimes de stress post-traumatique et sortir de l'impasse thérapeutique.*

7 MAI 2021

*La fatigue de compassion et le trauma vicariant: mieux les reconnaître et mieux s'en protéger.*

 **Institut Alpha**

Traitements spécialisés de l'anxiété  
[institutalpha.com](http://institutalpha.com)

**DÉJÀ 20 ANS DE  
RECONNAISSANCE  
PROFESSIONNELLE POUR  
LES PSYCHOÉDUCATEURS  
ET PSYCHOÉDUCATRICES  
AU QUÉBEC**

*Joyeux anniversaire !*

Nous sommes là pour  
vous protéger dans  
l'exercice de vos activités  
professionnelles !

**1 800 644-0607**

[lacapitale.com/ordre-ppq](http://lacapitale.com/ordre-ppq)

La Capitale 

# UNE PROFESSION EN CROISSANCE : UNE ÉQUIPE QUI GRANDIT

Les directrices générales et secrétaires de l'Ordre :

**Renée Verville** (2000-2015), **Dominique Auger** (2015-2019) et **Sonia Godin** (depuis 2019)



**L'**entrée des psychoéducateurs et psychoéducatrices dans le système professionnel en 2000 était préparée de longue date. L'Ordre professionnel des conseillers et conseillères d'orientation du Québec et l'Association des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec avaient travaillé de concert pour que l'intégration des psychoéducateurs se fasse de façon harmonieuse. La structure organisationnelle avait été pensée de façon à tenir compte de l'essor que prendrait la profession au cours des années.

Les psychoéducateurs étaient maintenant reconnus par le système professionnel. Si cette forme de reconnaissance était attendue, elle supposait également des devoirs et des obligations, c'est pourquoi une vaste campagne d'information auprès des employeurs et des anciens diplômés en psychoéducation a été menée. Cette campagne s'est traduite par une augmentation rapide du nombre de membres de l'Ordre.

Les premières années, les dossiers des deux professions étaient traités ensemble, mais dès 2003, on a observé un partage des responsabilités, notamment entre le président et le vice-président de l'Ordre, chacun étant responsable des dossiers de sa profession. Le principe de l'alternance à la présidence a également été adopté. La distinction entre les deux professions a donc modifié le fonctionnement des comités et la participation aux instances externes. D'ailleurs, cette distinction a été reconnue par l'Office des professions en nommant deux représentants pour siéger au comité d'experts présidé par le Dr Jean-Bernard Trudeau dans le contexte du projet de loi 21.

Une croissance rapide du nombre de membres a fait en sorte que de nombreux services qui touchaient le développement de la compétence des membres ont été mis en place. Des comités orientés vers le développement de la profession et la protection du public ont été créés et différentes orientations gouvernementales ont amené le constat que les deux professions devaient être disjointes. Dès 2007, le conseil d'administration a adopté un échéancier des différentes étapes en vue du fonctionnement

autonome des deux professions, et l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec a été créé en 2010.

Les locaux ont alors été réaménagés de façon à ce qu'il y ait un partage de certaines aires avec les conseillers d'orientation. Tous les aspects reliés au positionnement et à la planification stratégique de l'Ordre ont été revus et une nouvelle identité visuelle a été développée, de même que toute la production du matériel promotionnel en découlant.

La création de l'Ordre a nécessité la révision de plusieurs dispositions. En 2012, un comité de gouvernance a été mis sur pied pour élaborer des règles de gouvernance et des outils de fonctionnement, et les modes électoraux à la présidence ont été présentés aux membres qui ont alors voté, en assemblée générale, pour l'élection du président au suffrage universel des membres. Des documents structurant le fonctionnement interne de l'Ordre ont également pris naissance dans la même période.

Il est important de mentionner que les employés qui se sont succédé depuis 2000 ont fait en sorte qu'autant l'intégration des psychoéducateurs que la création du nouvel ordre soient des réussites. Ils ont été dévoués, généreux, certains ont eu à faire des choix lors de la séparation, choix parfois difficiles. Heureusement, le fait de partager des locaux a permis que cette collaboration se poursuive au-delà de la séparation.

Sur le point d'entreprendre une nouvelle décennie de son histoire, l'Ordre compte, dans les prochaines années, réaliser sa mission de protection du public en promouvant l'approche psychoéducative auprès de tous et en continuant de s'assurer de la compétence de ses membres. Tout en veillant à maintenir les hauts standards qu'elle s'est donnés en matière de saine gouvernance, l'organisation, maintenant de taille moyenne et toujours en croissance, devra se doter de processus et d'outils technologiques performants afin de maintenir son efficacité. La prochaine planification stratégique de l'Ordre renfermera donc, à coup sûr, une pléiade de projets destinés à faire connaître la profession et soutenir les psychoéducateurs dans leur pratique. ■

## Moments déterminants dans l'histoire de l'Ordre

**1969** Création de l'Association des psychoéducateurs du Québec

**1973** Première tentative d'intégration du système professionnel avec l'entrée en vigueur du *Code des professions du Québec*

**2000** Intégration des psychoéducateurs et psycho-éducatrices au système professionnel et création de l'OCCOPPO. Le titre psychoéducateur et psychoéducatrice, ainsi que l'abréviation ps. éd., est dorénavant réservé. Le niveau d'études requis pour porter le titre est la maîtrise universitaire.

**2010** Création de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec

**2011** Publication du premier numéro du magazine *La pratique en mouvement*  
Première remise des prix de l'Ordre

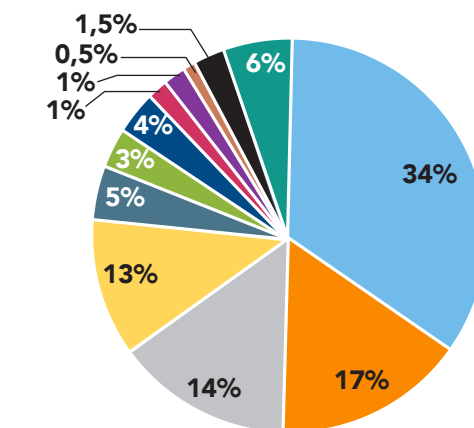
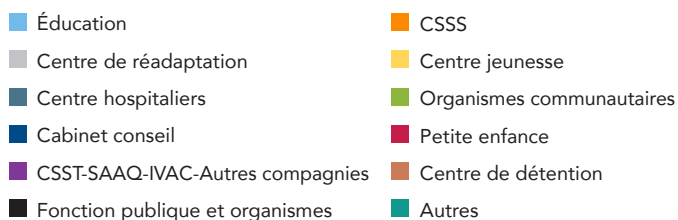
**2012** Entrée en vigueur du projet de loi 21 : 7 activités deviennent réservées aux psychoéducateurs et psychoéducatrices, en partage avec d'autres professionnels.

**2015** États généraux de la psychoéducation

**2016** Première édition des Journées de la psychoéducation

**2018** Publication du référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession  
Changement des règles de gouvernance avec la réforme du *Code des professions*

## Répartition des membres entre les secteurs de pratique (31 mars 2020)



Depuis 2010, le membership de l'Ordre a crû de 1900 membres. Notons que le secteur de la santé et des services sociaux représente près de la moitié du membership de l'Ordre et que le secteur de l'éducation représente près du tiers du membership; ces proportions ont peu changé depuis 2010. Par ailleurs, une croissance du nombre de psychoéducateurs et psychoéducatrices est constatée dans certains secteurs depuis 2010 :

- Éducation: 580 psychoéducateurs et psychoéducatrices
- Centres de réadaptation: 305 psychoéducateurs et psychoéducatrices
- Centres jeunesse: 274 psychoéducateurs et psychoéducatrices
- CSST: 241 psychoéducateurs et psychoéducatrices

## La protection du public; un travail d'équipe

Pour mener à bien sa mission, l'Ordre collabore avec plusieurs organisations. En voici un bref aperçu :

- L'Office des professions et le Conseil interprofessionnel du Québec quant à l'encadrement et au fonctionnement du système professionnel;
- Les ministères de la Santé et des Services sociaux, de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Famille et le Secrétariat aux affaires autochtones, en tant que décideurs, employeurs ou partenaires de projets;
- Les six universités offrant les programmes menant au titre professionnel;
- L'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, le Comité québécois pour les jeunes en difficulté de comportement (CQJDC), Boscoville, et plusieurs autres organisations qui produisent la connaissance ou partagent des intérêts communs;
- Les ordres professionnels de l'éducation et du domaine de la santé mentale et des relations humaines dont les membres partagent des secteurs de pratique et des clientèles avec les psychoéducateurs et psychoéducatrices;
- Les associations et les syndicats du secteur de la santé et des services sociaux et de l'éducation représentant les intervenants;
- Plusieurs partenaires communautaires offrant des services aux clientèles des psychoéducateurs et représentant la clientèle.

# UNE FORMATION INITIALE QUI PRÉPARE AUX COMPÉTENCES ATTENDUES DU PSYCHOÉDUCATEUR OU DE LA PSYCHOÉDUCATRICE

**Dominique Trudel**, Ph. D., ps. éd., coordonnatrice au développement de la pratique et au soutien professionnel

## Du baccalauréat à la maîtrise

Parmi les responsabilités d'un ordre figure l'accès à la profession. C'est l'Ordre qui détermine le niveau d'études nécessaire à l'exercice de la profession. Depuis l'accession des psychoéducateurs et psychoéducatrices au système professionnel, le niveau d'études exigé pour obtenir le permis de pratique est une maîtrise en psychoéducation avec stages. Même si, durant toutes ces années, certains bacheliers en psychoéducation ont pu accéder à l'Ordre, d'abord grâce à une clause de droits acquis, dite « grand-père », puis grâce à un article du règlement sur l'admission par équivalence<sup>1</sup>, la culture professionnelle ne met plus en doute cette exigence. D'ailleurs, au fil des années, les universités ont graduellement ajusté leurs programmes pour que la formation présente un parcours en continu, sur cinq ans, du baccalauréat à la maîtrise.

## Des programmes de formation arrimés aux compétences des psychoéducateurs et aux exigences de pratique actuelle

Considérant les obligations règlementaires associées à un ordre professionnel, c'est l'Ordre qui veille à la qualité de la formation des futurs psychoéducateurs et psychoéducatrices par l'entremise du comité de la formation, une instance consultative présente dans tous les ordres professionnels. Ce comité est formé de représentants des universités offrant des programmes en psychoéducation, nommés par le Bureau de coopération interuniversitaire, de représentants de l'Ordre, nommés par son conseil d'administration, et d'un représentant du ministère de l'Enseignement supérieur. Il a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de chaque partenaire, les questions relatives à la qualité de la formation, entendue comme étant l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.<sup>2</sup>

Depuis sa création, le comité de la formation de l'Ordre a :

- élaboré, puis révisé les normes auxquelles les programmes universitaires en psychoéducation doivent se conformer. Ces normes correspondent à des sujets de connaissance jugés essentiels pour l'exercice de la profession et sont exprimées en crédits. Par exemple, actuellement, le diplômé d'une maîtrise en psychoéducation doit avoir réussi 15 crédits en évaluation psychoéducative et planification d'intervention. Les normes totalisent présentement 93 crédits répartis entre 10 sujets, dont des stages;
- examiné l'adéquation des programmes de formation à l'exercice de la profession selon les dispositions du PL 21<sup>3</sup> (2013-2016);
- vérifié si, conformément à une nouvelle obligation du *Code des professions du Québec* (2017), tous les programmes universitaires offrent une formation à la déontologie et à l'éthique;
- accompagné l'Université Concordia dans son projet d'élaboration d'une maîtrise permettant à ses diplômés un accès direct à l'Ordre (2016-2020)<sup>4</sup>;
- tenu une rencontre d'échanges avec les six universités concernées sur l'encadrement des stages en psychoéducation et tiré de celle-ci des constats et des orientations partagés (2018);
- recommandé au conseil d'administration que les programmes de maîtrise des établissements du réseau de l'UQ (UQAT, UQO, UQTR), devenus autonomes, figurent au *Règlement sur les diplômes délivrés par les établissements d'enseignement désignés qui donnent droit aux permis et aux certificats de spécialistes des ordres professionnels* (2019).

Dans les années qui viennent, outre le regard qu'il continue à poser sur les programmes en psychoéducation, régulièrement révisés par les universités, le comité de la formation entend revoir les normes à l'aulne desquelles il examine la qualité de la formation. Les sujets de connaissance essentiels et leur poids relatif dans la formation initiale du psychoéducateur ou de la psychoéducatrice doivent en effet être revus, notamment en fonction du référentiel de compétences récemment adopté par l'Ordre.

<sup>1</sup> Ceux qui étaient inscrits au baccalauréat en psychoéducation au plus tard à la session d'hiver 2001.

<sup>2</sup> *Règlement sur le comité de la formation des psychoéducateurs.*

<sup>3</sup> Le projet de loi 21, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, est entré en vigueur en septembre 2012. Le projet de loi redéfinit le champ de pratique des psychoéducateurs et des autres professions concernées, leur réserve des activités à risque de préjudice et leur donne accès, sous certaines conditions, au titre de psychoéducateur-psychothérapeute et à la pratique de la psychothérapie.

<sup>4</sup> Ce projet a été abandonné par l'Université Concordia au printemps 2020.

### Les formations universitaires en psychoéducation présentement offertes au Québec

| Université                                           | Programmes                                                                                                                    | Campus                                                                     |
|------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL                               | Baccalauréat<br>Maîtrise avec stage *<br>Maîtrise, recherche et stage *<br>Maîtrise recherche<br>Doctorat en psychoéducation  | Montréal<br>Montréal et Laval<br><br>Montréal                              |
| UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE                             | Baccalauréat<br>Maîtrise de type cours *<br>Maîtrise de type recherche *<br>Doctorat en psychoéducation                       | Sherbrooke<br>Sherbrooke et Longueuil<br><br>Sherbrooke                    |
| UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES (UQTR)         | Baccalauréat<br>Maîtrise avec stage *<br>Maîtrise, mémoire et stage *<br>Maîtrise avec mémoire<br>Doctorat en psychoéducation | Trois-Rivières et Québec<br>Trois-Rivières et Québec<br><br>Trois-Rivières |
| UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS (UQO)              | Baccalauréat<br>Maîtrise avec stage *<br>Maîtrise, mémoire et stage *<br>Maîtrise avec mémoire                                | Gatineau et Saint-Jérôme<br>Gatineau et Saint-Jérôme                       |
| UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (UQAT) | Baccalauréat<br>Maîtrise avec stage *                                                                                         | Rouyn-Noranda<br>Rouyn-Noranda                                             |
| UNIVERSITÉ LAVAL                                     | Baccalauréat<br>Maîtrise avec stage *                                                                                         | Québec<br>Québec                                                           |

\* Diplôme donnant accès direct à l'Ordre

Les sujets de connaissance essentiels et leur poids relatif dans la formation initiale du psychoéducateur ou de la psychoéducatrice doivent en effet être revus, notamment en fonction du référentiel de compétences récemment adopté par l'Ordre.

#### Une collaboration dynamique entre l'Ordre et les universités

Depuis l'intégration des psychoéducateurs et psychoéducatrices au système professionnel, l'Ordre et les six universités ont maintenu des relations de collaboration et d'échange constructives,

chacun des partenaires conservant ses responsabilités et son autonomie. D'ailleurs, en dehors du comité de la formation, instance plus formelle qui assure la collaboration de l'Ordre avec les autorités des établissements d'enseignement (art. 184 du *Code des professions*), des rencontres régulières regroupent des représentants de ces partenaires. Les directions de département ou de programme, les coordonnatrices de stage partagent leurs préoccupations au sujet de la formation des futurs professionnels. De son côté, l'Ordre les informe de certains changements législatifs pouvant avoir une incidence sur la pratique de la psychoéducation, par exemple les activités réservées ou de l'encadrement apporté à certains gestes professionnels comme l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

Finalement, depuis plusieurs années, les membres de la permanence se déplacent pour rencontrer les classes de maîtrise. Ces rencontres ont le double objectif de transmettre des informations à jour sur le fonctionnement et les dossiers chauds de l'Ordre et de donner une image humaine à cette instance apparemment lointaine et sérieuse. ■

# L'ADMISSION PAR ÉQUIVALENCE : PORTRAIT ET PROGRESSION

**Anne-Marie Pierrot**, avocate, responsable des admissions par équivalence et secrétaire du comité des admissions par équivalence de l'Ordre

**E**st-ce qu'un parcours de formation autre que l'obtention au Québec d'une maîtrise en psychoéducation peut donner ouverture à une admission à l'OPPQ? Oui. Si ce parcours prépare à exercer les compétences d'un psychoéducateur et qu'il se rapproche du nombre minimal de crédits indiqué au *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec*. On parle ici d'admission par équivalence.

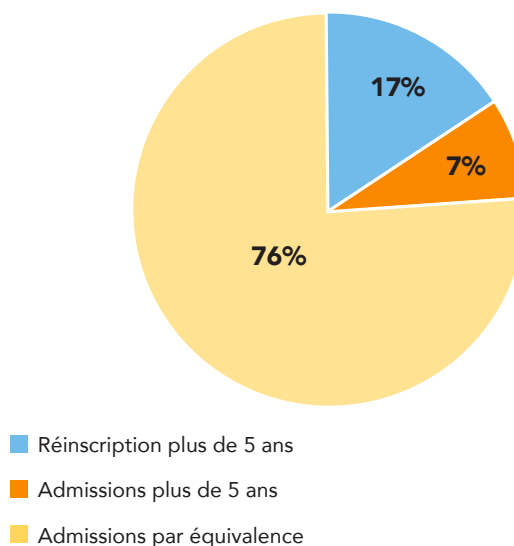
Un comité, formé de cinq psychoéducateurs externes à l'Ordre et issus de différents domaines de pratique : éducation, santé et services sociaux, pratique autonome et université, a le mandat d'examiner les parcours de ces candidats à l'admission par équivalence et de faire les recommandations appropriées quant à leurs demandes. Le comité des admissions par équivalence (CAÉ) traite aussi les demandes d'admission provenant de détenteurs d'un baccalauréat en psychoéducation obtenu avant que la maîtrise ne devienne obligatoire, qui bénéficient d'une clause spécifique prévue au *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'OPPQ* (clause « grand-père »).

D'autres situations doivent aussi être examinées par le CAÉ :

- les demandes d'admission déposées plus de cinq ans après l'obtention par le candidat du diplôme requis;
- les demandes de réinscription après que le candidat ait fait défaut de s'inscrire au Tableau de l'Ordre pendant plus de cinq ans;
- les dossiers de membres s'étant abstenus d'exercer la profession depuis plus de cinq ans et qui souhaitent revenir à l'exercice de la profession.

Ces dernières situations concernent l'application du *Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement*; elles représentent, en moyenne, 24 % des dossiers examinés par le CAÉ. La majorité des demandes traitées (76 % en moyenne) concernent les demandes d'admission par équivalence. Et, de ce nombre, les demandes d'admission basées sur la clause « grand-père » diminuent progressivement. Depuis 2018, elles ne comptent que pour le quart, environ, des demandes d'admission par équivalence traitées par le CAÉ.

**Figure 1 : Répartition des dossiers examinés par le CAÉ au cours des cinq dernières années (%)**



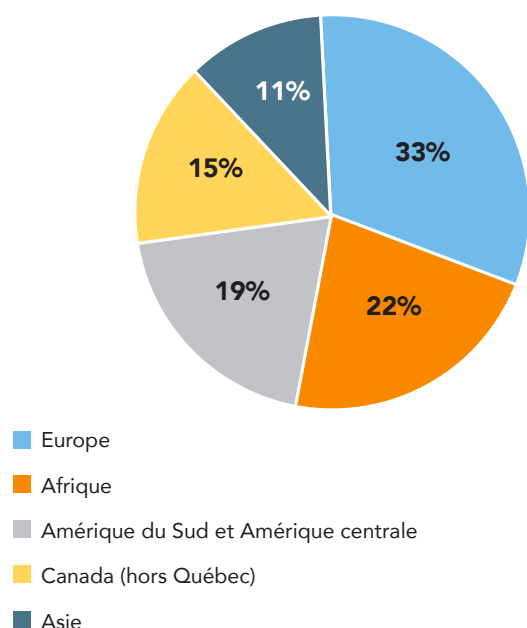
## ZOOM sur les demandes d'admission par équivalence

Les candidats qui déposent une demande d'admission par équivalence sont principalement formés au Québec. Ils détiennent le plus souvent un baccalauréat en psychoéducation ou dans une discipline connexe et un diplôme de 2<sup>e</sup> cycle en lien avec la psychoéducation. Ils ont souvent une expérience de travail dans le champ de l'intervention psychosociale. Près de deux candidats sur dix présentant un tel profil ont étudié dans une université anglophone du Québec (Concordia et McGill). Intéressés à poursuivre leur carrière dans la langue de leur scolarité et à porter le titre de *psychoeducator*, ces candidats détiennent par exemple un baccalauréat en psychologie ou *human relations* suivi d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en *Youth Work* ou d'une maîtrise en *Child Studies* ou en psychologie.

De son côté, le nombre de candidats formés à l'extérieur du Québec est en croissance. Tout comme pour plusieurs professions du domaine de la santé et des services sociaux, la psychoéducation est notée comme une profession dont les besoins sont en augmentation dans les grilles d'évaluation du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI). Cela peut possiblement représenter un incitatif pour les candidats, bien que nous n'ayons pas de données précises à ce sujet.

En plus d'une expérience professionnelle pertinente à la psychoéducation, ces candidats détiennent principalement un diplôme en psychologie, en psychopathologie, en santé mentale, en orthopédagogie, en intervention éducative spécialisée. Ces candidats proviennent de différents continents et pays. Plus d'une demande sur cinq provient de candidats formés en France.

**Figure 2 : Provenance des diplômes des candidats formés hors Québec**



### **Du soutien pour accompagner les candidats à l'admission par équivalence**

Outre les membres du comité des admissions par équivalence, d'autres psychoéducateurs ou psychoéducatrices contribuent à la bonne marche de l'admission par équivalence. Ainsi, des psychoéducateurs sont chargés d'assurer la supervision des stages que doivent effectuer la plupart des candidats. Pour ce faire, l'Ordre s'adjoit, sur une base contractuelle, la collaboration de plusieurs psychoéducateurs provenant de diverses régions du Québec.

Enfin, l'Ordre dispense aux candidats à l'admission par équivalence certaines des formations requises. Ce sont des psychoéducateurs, pour la plupart des contractuels, qui agissent comme formateurs ou tuteurs, notamment en éthique et en déontologie, en évaluation psychoéducative, en tenue de dossiers ainsi que sur les fondements de la psychoéducation.



### **L'admission par équivalence : une fonction qui évolue**

- Depuis les cinq dernières années, le nombre de demandes d'admission par équivalence fait l'objet d'une progression constante;
- En 2017, le rôle du Commissaire à l'admission aux professions de l'Office des professions a été élargi; l'Ordre doit régulièrement lui rendre des comptes non seulement sur les plaintes qui sont portées à son attention, mais aussi sur le processus d'admission par équivalence, sur l'information aux candidats ainsi que sur les cours et stages requis;
- Avec le soutien financier du MIFI, l'Ordre a conçu et mis en ligne en 2019 des capsules d'information sur la profession de psychoéducateur et sur le processus d'admission par équivalence. De plus, en 2020, il a révisé la section de son site dédiée à l'admission par équivalence et complète l'implantation d'un nouveau processus d'évaluation des candidats fondé sur le nouveau référentiel de compétences que l'Ordre a adopté en 2018.

Dans l'avenir, il sera intéressant de déterminer si les récents efforts de l'Ordre pour mieux rejoindre et mieux informer les candidats formés hors Québec (capsules vidéos portant sur la profession et sur le processus d'admission par équivalence, révision de la section du site de l'Ordre dédiée à l'admission par équivalence, bonification du processus d'admission par équivalence par l'ajout d'outils d'évaluation des demandes, témoignages vidéos à venir de candidats formés hors Québec) auront un impact sur les demandes provenant de cette catégorie de candidats. ■

# FORMATIONS

## OFFERTES PROCHAINEMENT PAR L'IFTCC

L'IFTCC est un centre de formation à la thérapie cognitive et comportementale qui se démarque par la qualité de ses formateurs/formatrices et ses enseignements à la fine pointe des connaissances.

**SURVEILLEZ**  
notre série de  
**WEBINAIRES**  
interactifs, santé  
mentale et Covid-19 !

### [ Tarifs étudiants et prix de groupe sur toutes les formations ]

**COMPRÉHENSION ET PRATIQUE DE LA THÉRAPIE  
COGNITIVO-COMPORTEMENTALE (TCC) :**  
Comment optimiser l'application des stratégies  
TCC en clinique ?



**FORMATEUR**

Olivier Pelletier, Ph.D.  
psychologue

**DATES** Zoom : 29 janvier 2021 et 26 février 2021

### LA THÉRAPIE DES SCHÉMAS : VOLETS 1 ET 2



**FORMATEUR**

Pierre Cousineau, Ph.D.  
psychologue

**DATES** Zoom : 10 et 11 février 2021

**INTÉGRER LES STRATÉGIES D'AUTOAPAISEMENT  
DE PLEINE CONSCIENCE ET DE YOGA DANS SA  
PRATIQUE CLINIQUE**



**FORMATRICE**

Isabelle Soucy, Ph.D.  
psychologue

**DATES** Zoom : 22 et 23 janvier 2021

**VISITEZ**  
notre site pour notre  
**GRANDE OFFRE  
DE FORMATIONS**  
en **WEBINAIRES** et en  
**REDIFFUSION**



**INSTITUT  
DE FORMATION  
EN THÉRAPIE  
COMPORTEMENTALE  
& COGNITIVE**

**INFORMATIONS**

IFTCC.COM | INFO@IFTCC.COM  
418 569-1245

# L'ÉVOLUTION DE LA PROFESSION À TRAVERS LE REGARD DE SUPERVISEURS DE STAGES

Propos recueillis par **Rose St-Gérard**, ps. éd., chargée de projet

**L'**équipe du magazine a voulu constater l'évolution de la profession à travers le regard de deux psychoéducateurs d'expérience, qui accompagnent depuis longtemps de jeunes professionnels, notamment à titre de superviseurs de stage. Pour ce faire, nous avons eu une discussion avec Suzanne Larose, ps. éd., superviseure de stage à l'Université de Montréal et Réjean Émond, ps. éd., superviseur de stage à l'Université de Sherbrooke. Leurs propos permettent de découvrir les changements dynamiques qui, au fil du temps, ont transformé la profession.

**Équipe du magazine (ÉM):** Comme vous le savez, l'Ordre fête cette année ses vingt ans. Selon vous, est-ce que l'accueil des stagiaires dans divers milieux traduit une plus grande reconnaissance de la profession?

**Suzanne :** Je pense que l'accueil des stagiaires, il y a vingt ans, était beaucoup plus dans un cadre où on attribuait, aux psychoéducateurs, aux stagiaires, peu importe leur statut, des tâches d'éducateur. Aujourd'hui, lorsqu'on regarde tous les centres de pédiatrie sociale ou différents centres de santé mentale, il est certain qu'il y a une plus grande structure clinique. Les employeurs ne me posent plus la question : « Qu'est-ce que ça fait un psychoéducateur? » Au moins, on sait que ça existe! Tandis qu'avant on disait : « Hein? C'est

quoi ça? Ça se donne où cette formation? » Je considère que la psychoéducation est en évolution constante et est maintenant reconnue dans différents milieux autres que les centres jeunesse qui étaient la niche de la psychoéducation lorsque j'ai débuté ma carrière il y a 40 ans.

**Réjean :** Je crois également que cela a beaucoup évolué. Il y a vingt ans, quand on recevait des stagiaires dans les centres jeunesse, c'était pour en faire des éducateurs spécialisés super formés. Il n'y avait pas grand-chose qui distinguait les deux titres, mais c'était une valeur ajoutée pour les centres jeunesse.

Je crois que le tout a changé quand on a intégré la psychoéducation en petite enfance dans les CLSC, puis il y en a eu dans les secteurs de la santé mentale adulte, de la déficience intellectuelle et du TSA. Il y a eu une contamination aux autres programmes en CLSC. Aussi, cette percée est due à certains gestionnaires. Des psychoéducateurs formés à la maîtrise ou au doctorat, qui sont allés chercher de la formation en gestion. Ils se sont insérés dans le réseau de la santé et des services sociaux généraux. La profession a pu se faire connaître. Donc, tranquillement, on pouvait dire : « Moi, je verrais un psychoéducateur faire ça. » Cela a énormément ouvert la porte aux stagiaires. Je dirais même que la DPJ a commencé à s'ouvrir à confier des postes en évaluation/orientation et à l'application des mesures aux psychoéducateurs.



Suzanne Larose a commencé sa carrière en santé mentale dans le milieu communautaire où elle a occupé le poste de gestionnaire clinique d'un centre de crise en santé mentale pour adultes. En plus de sa formation en psychoéducation, elle a complété une maîtrise en administration des affaires sociales.

Désirant transmettre ses connaissances, elle a été formatrice, notamment pour le Centre de Psycho-Éducation du Québec, consultante pour différents organismes en santé mentale et dans le réseau, chargée de l'encadrement à la TÉLUQ et chargée de cours à l'Université de Montréal. Elle est superviseure de stage depuis 20 ans.



Réjean Émond a travaillé pendant 17 ans dans des centres jeunesse, occupant différents postes : éducateur, intervenant-ressource et chef de service pour les unités de désengorgement. Il a également œuvré en CLSC comme psychoéducateur pendant 13 ans, entre

autres dans l'équipe Jeunes en difficulté. Réjean a également une pratique autonome depuis vingt ans. L'enseignement fait partie de son parcours depuis 2005 à l'Université de Sherbrooke. C'est d'ailleurs durant cette période qu'il a été approché pour y superviser des stagiaires.

**Suzanne** : Je suis d'accord avec Réjean. Ça m'a d'ailleurs fait penser à mes débuts. J'ai fait mon stage en CLSC avec des enfants de deux, trois ans avec des familles en prévention. La personne qui m'a accueillie était une psychoéducatrice à la direction. Suite à mon stage, le poste m'a été offert et nous étions seulement deux psychoéducatrices à occuper un poste en CLSC. C'est en effet à cette époque que la psychoéducation a commencé à se faire une place en CLSC. Il est certain que l'Ordre a permis d'étendre le champ de la pratique dans plusieurs domaines et il a également favorisé une meilleure reconnaissance de nos compétences.

Il y a de nombreux psychoéducateurs qui travaillent maintenant en TSA dans les centres de réadaptation. Les parents s'exclament : « Ah! Vous êtes psychoéducateur! » Il y a donc une niche qui s'est vraiment développée et qui a explosé. Depuis dix ans, je n'en reviens pas de voir le nombre d'étudiants et de stagiaires qu'on place en CRDI avec la clientèle TSA. Par ailleurs, je vois de plus en plus les psychoéducateurs développer une pratique privée. Ces milieux sont très favorables à l'accueil de stagiaires et représentent un terrain fertile pour leur apprentissage.

**ÉM** : Selon vous, l'interdisciplinarité qui s'est installée dans les milieux a-t-elle donné plus de place à la psychoéducation comparativement à avant?

**Réjean** : Je trouve que l'interdisciplinarité devient réalité lorsque le milieu offre des supervisions de groupe multidisciplinaires ou interdisciplinaires. Des groupes de supervision mixtes composés d'infirmières, d'hygiénistes dentaires, de psychoéducateurs, de travailleurs sociaux, d'éducateurs spécialisés favorisent le travail en interdisciplinarité. En fait, malgré nos professions, nous sommes confrontés aux mêmes clients. Quand on a la chance d'avoir ces supervisions, cela permet vraiment une culture interdisciplinaire qui s'installe et perdure. Malheureusement, c'est le premier élément qu'on coupe en période de compression budgétaire. C'est considéré comme un luxe, car cela ne toucherait pas le service direct au client.

**Suzanne** : Je suis totalement d'accord avec Réjean. Mais, toute la question d'inter, multi, pluri, ce sont de beaux mots! Quand on regarde la pratique présentement, je pense que c'est une utopie! Les gens travaillent en silo pour la plupart. Je ne veux pas être négative, mais c'est une réalité. Ils ont de la difficulté à se parler. La charge de travail étant de plus en plus imposante, il y a peu d'espace pour échanger et se soutenir. Malheureusement, les activités de supervision ne sont pas priorisées lorsqu'il a des restrictions budgétaires et qu'il faut atteindre des objectifs de

“Il doit y avoir une volonté encore plus grande et innovatrice de la part des gestionnaires pour favoriser un soutien clinique, qui est essentiel à la réflexion clinique.”

performance. Il doit y avoir une volonté encore plus grande et innovatrice de la part des gestionnaires pour favoriser un soutien clinique, qui est essentiel à la réflexion clinique. Le co-développement est une belle alternative pour combler ce besoin.

**ÉM** : Vous trouvez qu'on confie plus de tâches qu'auparavant aux psychoéducateurs?

**Réjean** : Je trouve que les milieux ne font pas beaucoup d'efforts pour bien définir les tâches. Même si le projet de loi 21 (PL21)<sup>1</sup> est là et qu'il y a des activités réservées, il reste qu'on a un tronc commun assez important avec d'autres professionnels des services sociaux. C'est beau le PL 21 sur papier, mais dans les faits, parfois il y a des zigzags, faute de ressources. Suzanne le nommait très bien, avec la pénurie et la mobilité du personnel, je pense qu'effectivement les tâches ne sont pas si claires. En fait, qu'est-ce qui relève plutôt de la travailleuse sociale, du psychologue ou du psychoéducateur? Cela amène le défi d'apprendre à contrôler sa zone, sa petite patinoire, son terrain de jeu, de mettre son cadre. De dire, pour moi, voici ma limite, pour qu'ils ne se brûlent pas, car ils sont exigeants les étudiants d'aujourd'hui. Ils sont exigeants envers eux-mêmes. L'échec ne fait pas partie du décor, et réussir c'est avant tout quantitatif. Il y a un travail à faire au niveau de la formation et au niveau de l'accompagnement pour que la réussite soit plus qualitative. Sinon, on tombe dans une logique de production, qui est beaucoup plus industrielle, plutôt en contradiction avec l'esprit même de la pratique psychosociale.

**Suzanne** : Je suis d'accord! Aujourd'hui, en plus d'avoir le stress qu'engendre le stage, je remarque que les étudiants sont de plus en plus anxieux et que la performance les rend encore plus fragiles et vulnérables à toute critique. Parfois, j'ai l'impression que c'est la « note » qui est, pour certains, l'objet de leur réussite. Il faut tout simplement les accompagner pour les amener à

<sup>1</sup> Le projet de loi 21, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, est entré en vigueur en septembre 2012. Le projet de loi redéfinit le champ de pratique des psychoéducateurs et des autres professions concernées, leur réserve des activités à risque de préjudice et leur donne accès, sous certaines conditions, au titre de psychoéducateur-psychothérapeute et à la pratique de la psychothérapie.

réfléchir et non à performer. En fait, je perçois parfois que lorsque je fais un commentaire, il tend à toucher l'estime de soi du stagiaire. Si l'étudiant fait une erreur, il n'est plus bon. Depuis trois, quatre ans, je note ce constat. Je pensais que c'était le milieu qui ne donnait pas toujours une marge à l'erreur. Cependant, je réalise que les étudiants non plus ne se donnent pas cette marge. Ils ont peur de faire des erreurs. Ils cherchent parfois la recette au détriment du sens, mais leur désir d'aider, d'être compétents et de bien faire est toujours présent.

**ÉM : Vous trouvez donc que les profils des stagiaires ont changé depuis vingt ans?**

**Réjean :** J'aurais tendance à dire oui. Selon moi, il y a vingt ans, les gens portaient déjà d'une pratique. Souvent, c'étaient des éducateurs spécialisés qui venaient chercher le diplôme, par exemple. Ils étaient déjà un peu plus construits au niveau de la pratique clinique. Certains concepts théoriques pouvaient être flous, mais ils étaient déjà intervenants. S'ils se trompaient, cela faisait partie du vécu expérientiel et ils l'assumaient. Maintenant, peut-être dû au monde dans lequel on vit où il y a beaucoup plus d'anxiété, de normes et de standards, on n'ose presque plus prendre de risque. Alors, les stagiaires de 24-25 ans apparaissent plus rigoureux. Ils ne veulent pas se tromper. Ils cherchent toujours à être soutenus par la théorie. Ils sont bien instruits. Ils sont beaucoup plus confortables en s'appuyant sur les données probantes et de bons programmes. Lorsqu'il s'agit de conjuguer tout cela avec les faits, et le défi de la réalité terrain, ils ont plus de difficulté à porter leur jugement clinique.

**Suzanne :** Tout comme le soulignait Réjean, les étudiants d'aujourd'hui ont beaucoup plus de rigueur. Il faut tout simplement que l'établissement du lien soit et demeure, avant tout au centre de leurs interventions. Il faut trouver cet équilibre. Si les étudiants sont davantage au fait des meilleures pratiques, cela ne doit pas interférer avec leur jugement clinique. En fait, il faut s'approprier les connaissances et les choisir avec pertinence. Sinon, l'intervention n'aura pas de sens.

**ÉM : En terminant, pour vous, quels trois mots vous viennent à l'esprit quand on parle de l'approche psychoéducative?**

**Suzanne :** Pour moi, l'approche psychoéducative, c'est de créer un espace de dialogue, une relation de partage, soit le vécu partagé, peu importe le milieu. En contexte scolaire, par

**“Si les étudiants sont davantage au fait des meilleures pratiques, cela ne doit pas interférer avec leur jugement clinique. En fait, il faut s'approprier les connaissances et les choisir avec pertinence.”**

exemple, le vécu partagé prend place autant dans une rencontre avec l'enfant qu'avec l'enseignant ou le parent. C'est la prémisse sur laquelle je construis la relation. La deuxième chose pour moi qui est super importante, c'est la capacité de mobiliser l'autre, d'allumer cette petite étincelle afin de continuer à s'investir bien que la situation soit complexe et difficile. En fait, et plus particulièrement aujourd'hui, c'est de croire que le changement est possible et le transmettre. Enfin, le troisième mot que j'associe à l'approche psychoéducative est l'utilisation. C'est une compétence essentielle qui donne un sens à l'intervention. Elle permet de rejoindre l'autre dans ce qu'il est et dans ce qu'il projette.

**Réjean :** Spontanément, le premier mot, pour moi, c'est le vécu partagé, dont on parle moins parce qu'il se transforme, entre autres par le rôle-conseil. Mais je pense qu'il faut revoir cette notion, car elle est toujours présente. Quand il y a une relation, il y a un vécu partagé. Tu donnes un conseil, tu es donc en vécu partagé! C'est sûr que ce n'est pas la même chose que dans des centres de réadaptation, mais il faut revoir cette notion.

L'autre mot, c'est l'observation. Pour moi, c'est la base de tout : observation de l'autre, de soi, des situations, de l'environnement... Quant à moi, ça part de ça, c'est une des forces de la psychoéducation. Même dans mon travail de superviseur, l'observation, c'est ma plus grande force, parce que ça m'aide à voir tout ce qui peut se produire autour d'une table, et à être capable de l'utiliser et de relier tout ça.

Et enfin, le troisième mot, c'est l'intervention participative. Je crois qu'il ne faut pas perdre de vue qu'il faut descendre sur la patinoire aussi. Il faut pouvoir se sentir à l'aise à le faire et d'y aller, pour se faire connaître, établir nos relations et pour être en mesure d'arriver à coconstruire le chemin des défis adaptatifs et du mieux-être. ■

# LA DIVERSIFICATION DE LA FORMATION CONTINUE DEPUIS 20 ANS

Marie-Christine Harguindeguy-Lincourt, ps. éd., coordonnatrice à la formation continue et au soutien professionnel

**L**a formation continue s'inscrit dans le mandat de tout ordre, qui est d'assurer la protection du public. D'ailleurs, au Québec, tout membre d'un ordre professionnel a l'obligation déontologique de maintenir ses compétences à jour afin d'offrir des services de qualité aux personnes qu'il sert.

La formation continue vise donc la mise à jour et le développement des connaissances et compétences des membres de l'Ordre dont les deux axes d'intervention principaux sont : 1) la détermination des exigences en matière de formation continue ; et 2) la réalisation d'activités de formation continue à l'intention des membres.

## 1. La détermination des exigences en matière de formation continue : de politique à norme d'exercice

Au cours des vingt dernières années, l'Ordre a cherché à établir des exigences de formation continue qui permettent à chacun de ses membres de poursuivre son développement professionnel. Essentiellement, ces exigences concernent les heures à consacrer à la formation et les types d'activités admissibles. Voici quelques moments marquants dans l'évolution de l'encadrement de la formation continue.

### 2003 : politique de formation continue

Peu après l'intégration des psychoéducateurs et psychoéducatrices à l'Ordre des conseillers d'orientation, une politique de formation continue est adoptée par le conseil d'administration de l'OCCOPPQ<sup>1</sup>. Pour une première fois, l'Ordre énonce des attentes quant au nombre d'heures et aux types d'activités de formation continue admissibles afin que ses membres soient en mesure d'assurer au public des services professionnels de qualité, notamment en assurant la mise à jour et le développement de leurs compétences (art. 43 du *Code de déontologie*). L'Ordre préfère alors écrire une politique plutôt que d'établir un règlement sur la formation continue, jugé plus contraignant pour les professionnels et nécessitant que des sanctions soient prévues en cas de non-respect.

La première politique de l'Ordre demande aux membres :

- 15 heures de formation continue par année ;
- Selon trois catégories d'activités admissibles.

### 2012 : norme d'exercice en formation continue

Avec la création de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec, une révision de la politique devient nécessaire.

Se basant sur l'expérience des dernières années et constatant que les psychoéducateurs et psychoéducatrices respectent les heures de formation continue demandées, l'Ordre conserve son orientation pour un document d'encadrement et change le nom de ce document pour celui de « norme d'exercice ». La norme d'exercice apporte les principales modifications suivantes :

- Quarante heures de formation continue par période de deux ans ;
- Diversification des activités de formation admissibles en sept catégories ;
- Pondération des heures admissibles pour certaines activités de formation continue.

### 2020 : révision de la norme d'exercice

Après quelques années, et malgré la mise à jour effectuée en 2016 au sujet des activités admissibles, la norme a besoin d'être ajustée aux réalités vécues par les psychoéducateurs et psychoéducatrices. De plus, l'Ordre a développé des outils de gestion de la formation continue qui demandent d'être mentionnés dans le document d'encadrement.

Parmi les changements apportés :

- Tous les membres sont dorénavant soumis à la norme, quelle que soit la fonction qu'ils occupent ;
- Une huitième catégorie d'activités de formation autogérées est ajoutée, qui inclut la lecture de livres ou de documentation scientifique en complémentarité avec un questionnaire d'intégration.

### 2. La réalisation d'activités de formation continue à l'intention des membres : petit programme de formation deviendra grand!

Quatre ans après la création de l'OPPQ, une enquête est réalisée pour mieux connaître les besoins des membres de l'Ordre et orienter le développement des activités de formations offertes<sup>2</sup>. À travers différentes tribunes, les membres manifestent leur souhait d'avoir des formations plus variées et accessibles dans les différentes régions du Québec. S'appuyant sur ces résultats, l'Ordre commence alors une recherche assidue des meilleurs moyens de répondre à leurs besoins, tant sur le plan des plateformes technologiques et des fournisseurs de formation que des contenus de formation. Ceci, tout en surmontant quelques défis! En 2019, après plusieurs mois de travail acharné, l'Ordre lance Canopée, un portail de formation continue innovant! C'est dans ce portail que les psychoéducateurs et les psychoéducatrices peuvent choisir des activités de formation continue et en réaliser la

<sup>1</sup> Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ).

<sup>2</sup> M. Tourigny, D. Trudel, M. Bergeron, J. Joly, R. Verville et S. Lemieux, S. (2016). Besoins de formation continue des psychoéducateurs et des psychoéducatrices du Québec et besoins spécifiques des diplômés récents, *Revue de psychoéducation*, 45(2), 245-269.e.



## En 2019, après plusieurs mois de travail acharné, l'Ordre lance Canopée, un portail de formation continue innovant !

majorité à distance. Actuellement, les activités offertes adoptent l'une ou l'autre des modalités suivantes :

- des présentations en ligne, qu'on peut visionner en tout temps et de n'importe où ;
- des formations multimodales où la théorie est enseignée de manière interactive à l'aide d'activités variées telles que des exercices, des questionnaires, des lectures et des vidéos ;
- des webinaires, accessibles en ligne, mais à une date précise ;
- des supervisions à distance, à une date préétablie ;
- des formations en salle, à une date et un lieu précis.

De plus, Canopée va encore plus loin pour soutenir le membre dans la planification de ses activités de formation continue :

- Grâce aux modalités pour consigner rapidement les activités, et le fait qu'une activité suivie sur Canopée s'inscrit automatiquement au dossier, le psychoéducateur ou la psychoéducatrice

documente son dossier de formation continue de façon plus efficace ;

- Le portfolio réflexif, un outil de réflexion basé sur le référentiel des compétences, permet au membre de poser un regard sur sa pratique et de l'amener à cerner ses intérêts au regard des activités de formation continue qu'il pourrait poursuivre.

### L'apport des membres à la formation continue

La contribution des membres en formation continue prend différentes formes. Les membres ayant une expertise recherchée sont sollicités pour offrir des formations, que ce soit en salle ou à distance, ou encore pour contribuer au développement d'une formation, sans compter également tous les psychoéducateurs et psychoéducatrices qui ont présenté une conférence ou animé un atelier lors des colloques, congrès et journées de formation continue de l'Ordre depuis vingt ans ! Depuis la création de l'Ordre, ce sont neuf congrès et dix journées de formation continue qui ont été organisés..., dont celle de 2020, qui s'est tenue entièrement en mode virtuel !

Finalement, l'implication des membres à cette fonction de l'Ordre consiste aussi à faire connaître leurs besoins en matière de formation continue à différents moments. La formation continue, c'est pour les membres et par les membres. C'est leur participation aux activités qui en est le principal moteur. ■

# L'ENCADREMENT DE LA PRATIQUE : PLUS DE QUARANTE DOCUMENTS À LA DISPOSITION DES MEMBRES

Isabelle Legault, ps. éd., directrice de l'encadrement et du soutien de la pratique

**C**onsidérant sa mission de protection du public, l'Ordre s'assure du haut niveau de qualité des services de psychoéducation offerts par ses membres. En plus de leur faire connaître et respecter les règles déontologiques, il doit veiller à guider les psychoéducateurs et les psychoéducatrices dans leur pratique. L'élaboration de documents d'encadrement fait partie des modalités privilégiées pour y parvenir.

On le sait, la psychoéducation évolue au sein de secteurs et de clientèles diversifiés. L'Ordre doit donc faire preuve d'agilité et de polyvalence pour répondre aux besoins d'un maximum de ses membres. Ainsi, lorsque le temps est venu de choisir les sujets ou thèmes à aborder dans les documents d'encadrement, une démarche réflexive tenant compte de plusieurs facteurs est effectuée pour déterminer les priorités : les objectifs découlant de sa planification stratégique, les thèmes récurrents qui émanent de son service de réponse aux membres, les difficultés rencontrées en contexte d'inspection professionnelle et, finalement, les enjeux d'actualité.

Une fois les thèmes identifiés, l'équipe de professionnels de la permanence de l'Ordre voit à déterminer le type de document à élaborer. Les documents d'encadrement de l'Ordre prennent

plusieurs formes selon leur fonction et selon qu'ils ont un caractère prescriptif ou informatif. Au fil des ans, leur typologie a évolué et s'est diversifiée. En effet, des feuillets déontologiques, lignes directrices, cadres de références, normes d'exercice et avis sont élaborés et diffusés chaque année.

De 2003 à 2018, les documents d'encadrement s'appuyaient sur le profil de compétences générales des psychoéducateurs. Or, depuis mai 2018, l'Ordre s'est doté d'un tout nouvel outil de référence : *Le Référentiel de compétences lié à l'exercice de la profession de psychoéducatrice ou psychoéducateur*. Cet outil constitue désormais la trame de fond des activités de l'Ordre et ses documents d'encadrement y prennent appui.

Parce qu'il a à cœur de demeurer collé à la fois aux réalités des professionnels et aux derniers développements en matière de recherche, l'Ordre invite régulièrement ses membres ainsi que des acteurs du milieu universitaire à participer à des comités de validation de ses documents d'encadrement. On ne peut passer sous silence leur contribution et leur implication à ces travaux qui amènent à la fois les nouveaux développements de la recherche et leur application à la pratique. En terminant, chaque document d'encadrement est endossé par le conseil d'administration de l'Ordre, rendant le contenu du document officiel et crédible. ■

## Voici quelques exemples de sujets couverts par ces documents

### Des lignes directrices

- Six des sept activités réservées au psychoéducateur
- L'utilisation des technologies de l'information et de la communication
- L'évaluation aux fins de dérogation scolaire

### Des cadres de référence

- La pratique en milieu scolaire
- La santé mentale adulte
- La santé mentale jeunesse
- La collaboration interprofessionnelle en CHSLD

### Des normes d'exercice

- La tenue de dossiers
- La formation continue
- La confidentialité en milieu scolaire
- La pratique autonome

### Des feuillets déontologiques ou des fiches

- La relation professionnelle
- Les conflits d'intérêts
- Les droits des mineurs de 14 ans et plus
- Le consentement en contexte d'intervention à distance
- L'évaluation à distance

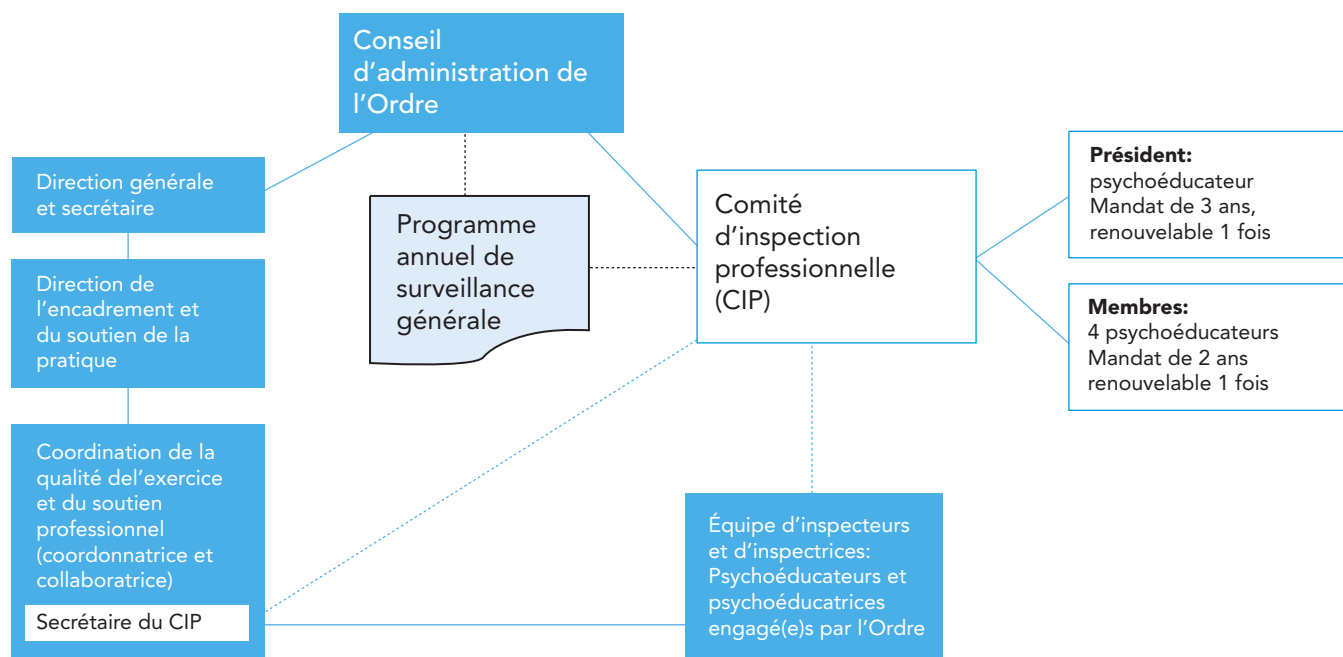
# UN BRIN D'HISTOIRE EN INSPECTION PROFESSIONNELLE

Claude Paquette, ps. éd., coordonnateur à la qualité de l'exercice et au soutien de la pratique<sup>1</sup>

**P**armi les comités statutaires – donc obligatoires – que chaque ordre professionnel doit avoir en vertu du *Code des professions* (le Code), on retrouve le comité d'inspection professionnelle, communément appelé le CIP. Reposant sur le principe du jugement par les pairs, le CIP est composé uniquement de psychoéducateurs et de psychoéducatrices. Son mandat est de procéder à la surveillance et à la vérification de la pratique des membres de l'Ordre. Nombreux étaient les défis que présentait l'intégration des psychoéducateurs au système professionnel en septembre 2000 : deux professions distinctes (conseiller d'orientation et psychoéducateur) nécessitaient des ajustements inédits, car le Code ne prévoit qu'un seul et unique CIP par ordre professionnel. Il fut donc convenu que la présidente du CIP des conseillers d'orientation agirait pour les deux professions, mais que le secteur psychoéducation aurait, lui aussi, une présidente sectorielle. Le secteur psychoéducation comptait alors deux inspecteurs et 2806 membres psychoéducateurs au sein de ce qui était alors l'OCCOPPQ (Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec).



**Figure 1: Instances impliquées dans le programme de surveillance générale et dans l'inspection professionnelle**



<sup>1</sup> Au moment de la rédaction de cet article, M. Paquette a été impliqué au sein du comité d'inspection professionnelle et comme responsable de l'inspection durant près de vingt ans.

La création de l'OPPQ en décembre 2010 amènera dans sa lancée l'autonomie de la profession sur le plan de l'inspection professionnelle. L'Ordre compte désormais quatre inspecteurs et 3264 membres. Le cycle de vérification de la pratique se fait alors aux dix ans. Puis surviennent en 2012 la révision du *Code des professions* et l'avènement des activités réservées par le PL 21<sup>2</sup>. Cette situation amène plusieurs diplômés en psychoéducation à demander leur admission à l'Ordre. Le nombre de membres étant à la hausse et la pratique se complexifiant, le CIP procède à l'embauche d'inspecteurs et de superviseurs pour répondre au besoin de surveillance et d'encadrement de la pratique professionnelle. Au 31 mars 2013, l'Ordre compte 3859 membres et sept inspecteurs. Il compte dix inspecteurs pour 5220 membres au 31 mars 2020. Le cycle de vérification de la pratique se fait maintenant aux sept ans, à la demande du conseil d'administration.

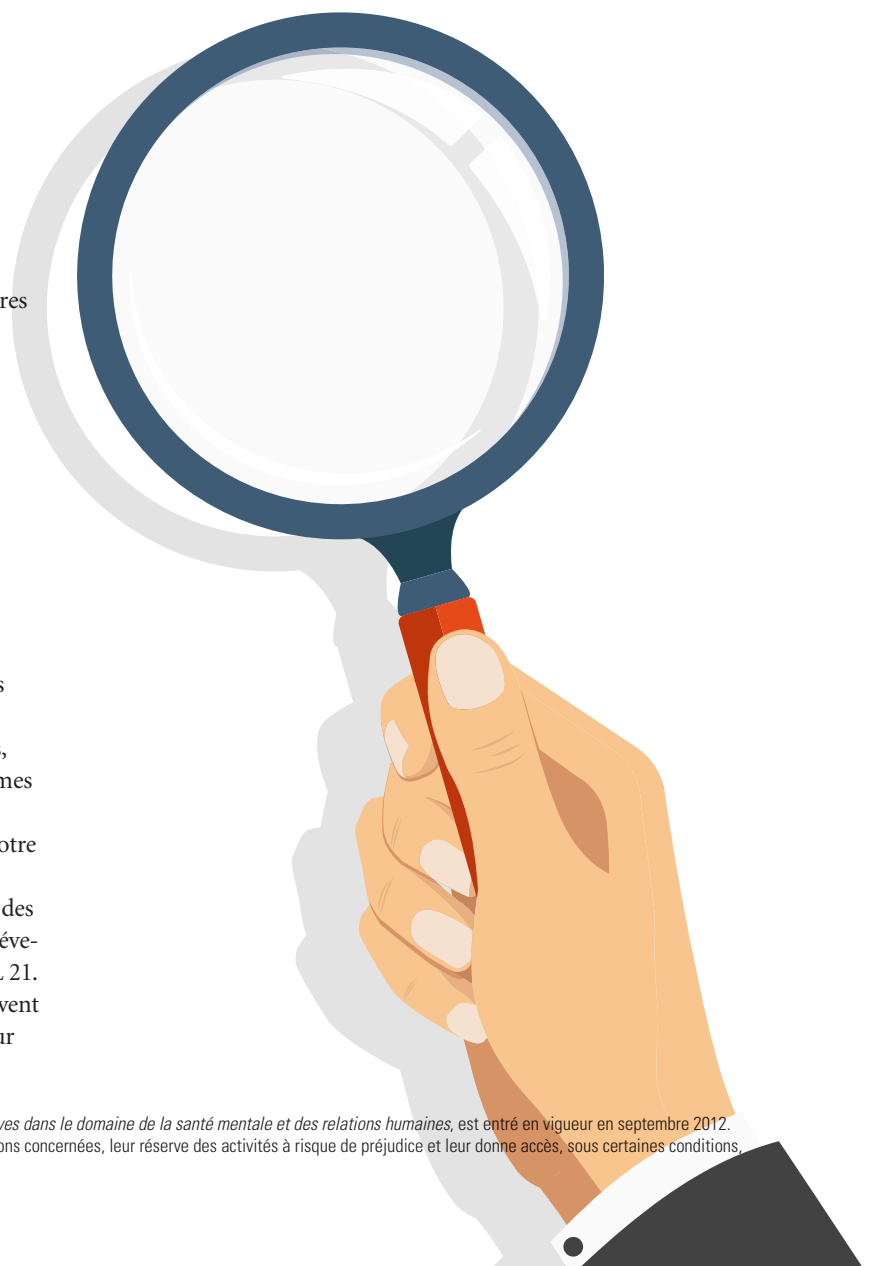
### Quelques constats en inspection

Au fil du temps, le CIP a pu constater que notre profession est en constante demande et que les membres font face à certains enjeux. Selon les secteurs, les inspecteurs, ayant aussi le mandat de soutenir les membres lors des visites d'inspection et de les accompagner face à certains défis, font ces constats :

- En milieu scolaire, face à l'augmentation considérable du rôle-conseil, plusieurs se demandent comment se définir dans ce mandat. Comment avoir une pratique conforme tout en jonglant avec des affectations multiples pouvant atteindre un nombre inquiétant d'écoles? Ou encore, comment définir les services à offrir aux élèves de quatre ans inscrits dans les maternelles à temps plein?
- En centres jeunesse et en centres de réadaptation, les membres constatent que la création de postes de psychoéducateurs se fraie un chemin entre les postes d'éducateur, d'agent de réadaptation psychosociale, d'agent en relations humaines (ARH) ou de spécialiste en activités cliniques (SAC). L'inspecteur aide le membre à réfléchir à son identité professionnelle alors que les rôles et les mandats s'entrecroisent ou sont parfois flous.
- En pratique autonome, les psychoéducateurs prennent leur place dans les programmes d'aide aux employés (PAE) de même que dans les organismes gouvernementaux (SAAQ, CNESST, IVAC, etc.). Ils sont également de plus en plus nombreux à se joindre à une clinique multidisciplinaire. Les inspecteurs constatent que les standards de pratique et les obligations professionnelles sont mal connus et que, parfois, le membre se retrouve à risque de ne pas répondre aux normes de l'Ordre.
- Les CISSS et les CIUSSS s'intéressent eux aussi davantage à notre profession, notamment afin de bien évaluer les difficultés d'adaptation des clientèles avec un trouble mental ou encore des enfants d'âge préscolaire présentant des indices de retard de développement, des activités aujourd'hui réservées en raison du PL 21. Ces évaluations demandent du temps, une denrée qui est souvent rare dans le réseau public, réalité à laquelle le psychoéducateur doit faire face tout en répondant aux normes de l'Ordre.

### De nouvelles façons de faire

Au fil des années, les psychoéducateurs ont apprivoisé la tenue de dossiers! Ce qui était souvent perçu dans les années 2000 comme un irritant majeur qui enlève du temps de présence pour le vécu éducatif partagé est aujourd'hui un outil de travail qui documente bien le processus clinique et la contribution du psychoéducateur. Le *Code de déontologie* s'est lui aussi taillé une place dans la pratique, notamment dans les notions de consentement, de confidentialité, d'accessibilité et de rectification des dossiers, pour ne nommer que ces principaux aspects. Parallèlement, le processus clinique a nettement évolué, avec une démarche propre à notre profession, rigoureuse et originale, et de plus en plus reconnue dans les divers secteurs de pratique. Et, pour finir, force est de constater la place grandissante qu'occupent les technologies dans les pratiques contemporaines, que ce soit pour la tenue de dossiers numériques, la télépratique, les réseaux sociaux, la transmission de documents, etc. Autant de nouvelles façons de faire qui invitent à des directives claires, à de la surveillance et à de l'encadrement. De beaux défis pour l'avenir en inspection professionnelle! ■



<sup>2</sup> Le projet de loi 21, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, est entré en vigueur en septembre 2012. Le projet de loi redéfinit le champ de pratique des psychoéducateurs et des autres professions concernées, leur réserve des activités à risque de préjudice et leur donne accès, sous certaines conditions, au titre de psychoéducateur-psychothérapeute et à la pratique de la psychothérapie.

# LE BUREAU DU SYNDIC : AU DIAPASON D'UNE PRATIQUE EN ÉVOLUTION

Sylvain Daigneault, ps. éd., syndic en titre

## Quelques mots sur la place de cette fonction en lien avec le mandat de l'Ordre

Le Bureau du syndic exerce une fonction bien particulière dans la mission des ordres professionnels. En effet, les psychoéducateurs exerçant cette fonction (syndics en titre, syndics adjoints ou syndics ad hoc) ont le pouvoir de faire enquête à partir d'une information selon laquelle un autre psychoéducateur pourrait avoir commis une infraction au *Code des professions*, au *Code de déontologie* ou aux règlements de l'OPPQ. Sous l'autorité du syndic, ils sont toutefois indépendants dans leurs décisions et sont liés par le serment de discrétion leur imposant un devoir de réserve.

Le syndic doit donc déterminer s'il y a eu infraction déontologique et, le cas échéant, décider des mesures à mettre en place afin d'assurer la protection du public.

Selon la gravité et la nature des infractions, la qualité et la véracité des éléments recueillis lors de l'enquête et les circonstances entourant les infractions, il peut pratiquer la conciliation avec le plaignant et le psychoéducateur concerné, faire des recommandations au membre, informer le comité d'inspection professionnelle qu'il a des raisons de croire que le membre doit faire l'objet d'une inspection, faire une mise en garde – ou une sévère mise en garde – au membre ou conclure avec lui un engagement volontaire pouvant comporter différentes mesures visant à améliorer sa pratique. Il a aussi le pouvoir de déposer une plainte au Conseil de discipline de l'OPPQ, qui reconnaitra ou non la culpabilité du membre aux infractions reprochées et imposera les sanctions qu'il juge appropriées.

## Les moments marquants ou les grandes tendances depuis vingt ans

Lors de la création de l'Ordre, en 2000, deux professions se côtoyaient et partageaient la même structure administrative. Cependant, les demandes d'enquête étaient traitées par secteur, soit la psychoéducation ou l'orientation. L'un des faits marquants des deux dernières décennies est certes l'augmentation du nombre de demandes d'enquête adressées au Bureau du syndic.

Au cours des deux dernières décennies, plusieurs changements sociétaux, interprofessionnels, éthiques et légaux sont venus transformer les pratiques des psychoéducateurs et psychoéducatrices. Aussi, la provenance, le nombre et la nature des demandes d'enquête reçues reflètent-ils ces changements. En voici quelques exemples :

- Changements législatifs
  - L'adoption de la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé mentale et des relations humaines*, le 18 juin 2009. Cette loi définit les champs d'exercice professionnels dans ce domaine de même que les activités réservées aux différents professionnels et encadre la pratique de la psychothérapie.
  - L'adoption de la *Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel*. Les dispositions suivantes sont particulièrement importantes pour le Bureau du syndic :
    - L'obligation du professionnel visé par une poursuite pour une infraction punissable de cinq ans d'emprisonnement de dénoncer la situation au secrétaire de l'ordre professionnel et le pouvoir du syndic de demander au Conseil de discipline une radiation provisoire immédiate ou une limitation d'exercice;
    - L'imposition d'une amende et d'une radiation temporaire d'au moins cinq ans si un membre est reconnu coupable d'un acte dérogatoire à caractère sexuel.
- Changements sociaux
  - L'augmentation des dénonciations et le message de tolérance zéro à l'égard des inconduites sexuelles de même qu'à l'égard de la violence sous toutes ses formes;
  - Les questions entourant l'identité de genre et l'ouverture à la diversité;
  - La situation des jeunes pris en charge par la Protection de la Jeunesse;
  - Les droits des parents et des usagers de service;
  - L'utilisation des réseaux sociaux;
  - Une meilleure connaissance du public de la mission des ordres professionnels, etc.

**Depuis 10 ans, un peu plus de 10 % des demandes d'enquête reçues par le Bureau du syndic se terminent par une décision du Conseil de discipline (décision sur culpabilité et sanction).**

Au fil des années, le Bureau du syndic, à l'instar des ordres professionnels, a constaté une augmentation des demandes d'enquête. En effet, passant de six demandes d'enquête en 2002-2003 à 69 demandes d'enquête durant l'année 2019-2020, cette augmentation de 91 % est nettement supérieure à l'augmentation du nombre de psychoéducateurs et psychoéducatrices durant cet intervalle. Les hypothèses pouvant expliquer cette augmentation sont :

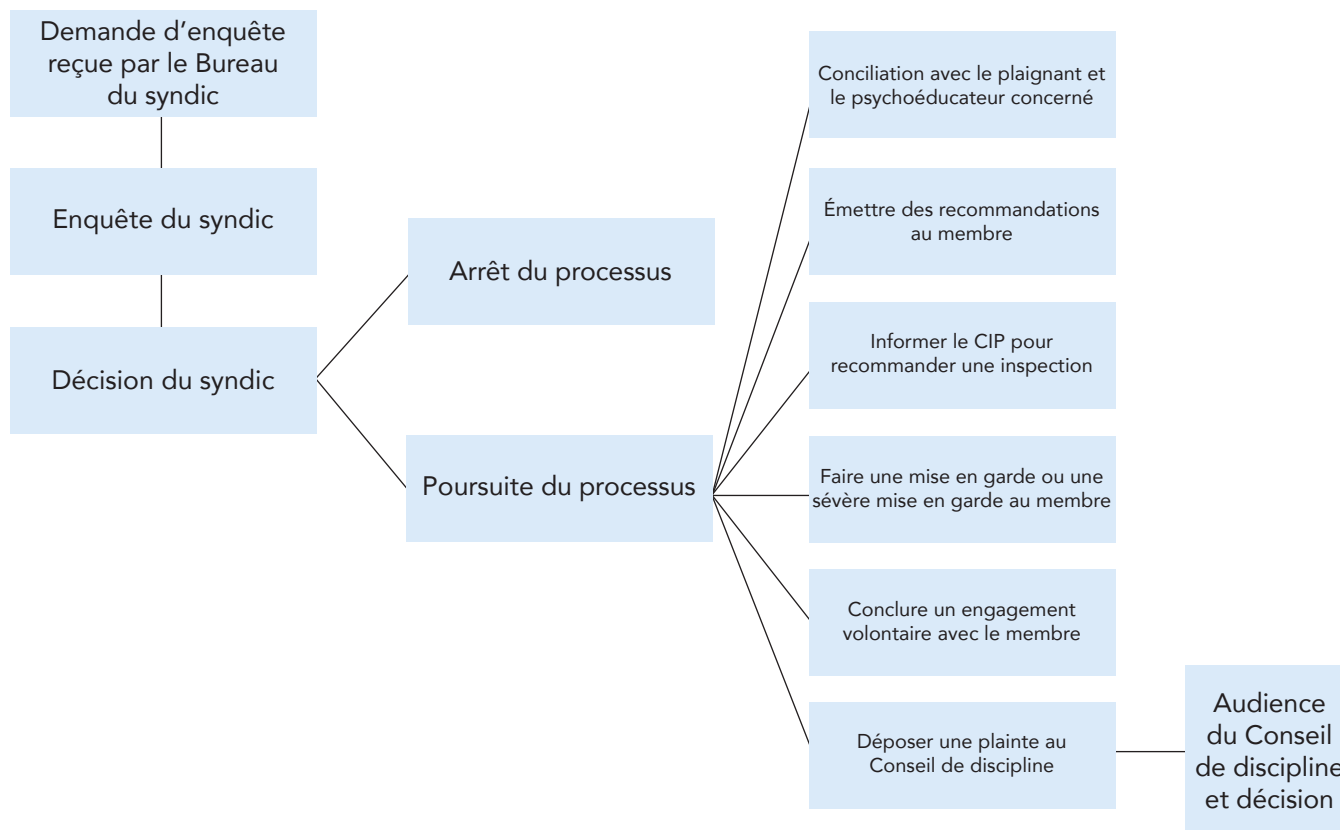
- une meilleure connaissance des droits du public quant à la pratique des professionnels ;
- un accès facilité pour le public afin d'obtenir de l'information et exercer ses droits ;
- une reconnaissance du public quant à des comportements pouvant être problématiques ;
- une plus grande connaissance de la profession de psychoéducateur.

Enfin, outre l'équipe en place au Bureau du syndic, plusieurs membres contribuent depuis de nombreuses années à sa mission en siégeant aux conseils de discipline ou en agissant à titre d'expert lorsqu'il est question d'établir les normes de pratique attendues des psychoéducateurs et psychoéducatrices dans l'exercice de leur profession. L'apport de tous ces membres, bénévoles ou contractuels, contribue à rendre possible l'actualisation de cette fonction, essentielle à la protection du public. ■

### Conseil de discipline

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code de professions* ou aux règlements adoptés en vertu de ce code, dont le *Code de déontologie* des membres de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec. Il est composé de deux psychoéducateurs et d'un avocat.

**Figure 1 : Cheminements d'une demande d'enquête au Bureau du syndic**



## Les comités d'affaires professionnelles, témoins de la vitalité de notre profession

**Catherine de Lanux**, ps. éd., coordonnatrice aux affaires professionnelles

Même avant leur intégration au système professionnel, les psychoéducateurs et psychoéducatrices se sont toujours montrés soucieux des besoins diversifiés et des contextes spécifiques des différents secteurs de pratique. Ils se sont ainsi souvent regroupés afin d'effectuer des travaux au bénéfice des collègues de la profession et, bien entendu, de la clientèle. Depuis l'accession à un ordre professionnel, ces travaux se sont déroulés dans le cadre de comités d'affaires professionnelles. Selon leur mandat et les livrables qui en découlent, les membres de ces comités peuvent se réunir quatre à cinq fois par année, toujours accompagnés et soutenus par un psychoéducateur de la permanence de l'Ordre. Au fil du temps, les secteurs scolaires, de la santé mentale chez les jeunes et les familles, de la santé mentale chez les adultes, de la petite enfance, de la déficience et des troubles du spectre de l'autisme, des centres jeunesse, des services auprès des personnes âgées et de la

pratique privée ont été enrichis par leurs travaux et le dévouement de leurs membres. Ces comités ont tour à tour :

- Créé des documents;
- Partagé leurs connaissances avec la permanence;
- Soutenu les travaux de l'Ordre par leur implication dans des projets connexes et leurs réponses aux questionnements d'autres membres;
- Mis en place un réseautage et des activités de soutien à l'intention de leurs collègues;
- Participé à l'offre de conférences pour leur secteur de pratique, dans le cadre du congrès de l'Ordre.

Le bénévolat de chacun des membres de ces comités a contribué, et contribue encore, à favoriser un soutien à tous les psychoéducateurs et psychoéducatrices, riche et proche du vécu des milieux de pratique, de même qu'à faire rayonner la profession. ■

## Le comité pour la relève en psychoéducation : le dernier né des comités de l'Ordre

**Stéphanie Poissant**, psychoéducatrice, CSS de Montréal, **Stéphanie Lemieux**, psychoéducatrice, CISSS de la Montérégie-Est, responsables du comité

La transition de l'étudiant en psychoéducation vers le psychoéducateur professionnel présente nombre de défis. Lors de différents échanges à propos de notre réalité en tant que jeunes professionnelles et de ce que nous entendions de la part de collègues, il apparaissait clair que nous partagions des préoccupations et avions une motivation commune pour améliorer notre situation. Nous avons été très bien entourées et accompagnées à l'université, mais, souvent, dans notre milieu de travail, nous nous retrouvons seules de notre profession. Cela peut engendrer des défis sur plusieurs plans : celui de l'identité professionnelle, de la confiance en soi, de l'application concrète des notions théoriques apprises, de la manière de trouver sa place dans une équipe multidisciplinaire et de faire valoir autant les forces que les limites de la psychoéducation. S'ajoute à cela que nous sommes à une étape de notre carrière où nous apprenons à démystifier la profession sur le terrain et à y définir notre couleur personnelle.

Nous avons aussi constaté qu'il existait un volet « jeunesse » au sein de plusieurs ordres, mis en place « par et pour » la relève de ces professions (Jeune Barreau de Montréal, Jeune Chambre de commerce, Comité jeunesse de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, etc.). Après plusieurs recherches, démarches et discussions, nous avons commencé à croire que ce type de modèle pourrait exister et être très utile pour les nouveaux professionnels en psychoéducation. Afin d'assurer la pérennité et la crédibilité du projet, nous trouvions important de nous joindre à notre ordre professionnel pour le mener à bien. De plus, cette collaboration permettrait de toujours avoir en tête la protection du public, ce qui nous apparaissait essentiel puisqu'un nouveau professionnel qui est moins isolé, qui comprend mieux son rôle et qui se sent plus en confiance offrira sans aucun doute de meilleurs services à la population.

Le processus de mise en place de notre comité a demandé un

peu moins de deux ans entre le moment où nous avons contacté l'Ordre et où le mandat du comité a été approuvé par le conseil d'administration, et la tenue de la première rencontre du comité. Lors de cette rencontre, tenue par visioconférence, le comité, composé de psychoéducateurs et psychoéducatrices de plusieurs régions et de milieux de pratique diversifiés, a choisi son nom officiel, soit le « Comité pour la relève en psychoéducation », il a nommé ses responsables et s'est penché sur la planification des travaux à venir. À cet effet, un questionnaire a été conçu et transmis aux étudiants et étudiantes associés ainsi qu'aux membres de l'Ordre ayant dix ans et moins de pratique pour mieux connaître et évaluer leurs besoins professionnels et leur intérêt face aux moyens et activités proposés, mais également les possibles obstacles à leur participation. À la suite de l'analyse des réponses au questionnaire, le comité mettra en place un projet pilote afin de tester des activités et des moyens susceptibles de répondre aux besoins des membres de la relève afin de mieux soutenir leur début de carrière, de diminuer leur isolement professionnel et d'augmenter leur sentiment de confiance et d'appartenance à l'Ordre. Les résultats du projet pilote pourraient donner lieu à la formulation de recommandations à la direction de l'Ordre.

Nous sommes très heureuses de voir ce comité prendre vie et de voir que nos discussions animées de jeunes professionnelles sont fondées sur de réelles préoccupations partagées par plusieurs psychoéducateurs et psychoéducatrices. Nous remercions pour leur engagement et leur énergie créative les membres du comité : Jessica Bouchard, Stéphanie Cantin, Joanie Doucet, Carole Dozo, Alain Giroux et Anne-Laure Lamontagne. Nous terminons par un merci tout particulier à Benjamin Rondeau pour sa participation active dans la mise en place du Comité de la relève en psychoéducation. ■

# ENCOURAGER LA RECHERCHE EN PSYCHOÉDUCATION : VITRINE SUR LES RÉCIPIENDAIRES DE LA BOURSE MARCEL-RENOU

Propos recueillis par **Dominique Trudel**, Ph. D., ps. éd., coordonnatrice au développement de la pratique et au soutien professionnel

Depuis près de dix ans, l'Ordre décerne la bourse Marcel-Renou visant à encourager la recherche en psychoéducation. Avec la bourse décernée en 2020, ce sont huit boursiers et boursières qui ont été soutenus dans la poursuite de leur projet de développement de connaissances en psychoéducation. Certains sont toujours aux études, d'autres poursuivent leur carrière en recherche ou dans le secteur des connaissances. Regard sur leurs profils.



**Jonathan Bluteau**, boursier 2011  
Doctorat en psychoéducation (orientation recherche) de l'Université du Québec à Trois-Rivières obtenu en 2017  
Professeur agrégé au Département d'éducation et formation spécialisées de l'Université du Québec à Montréal

« Ma thématique de recherche portait sur l'élaboration et l'évaluation du programme *in vivo* et sur la mesure du cortisol salivaire dans ce type de protocole de recherche. Depuis, je suis resté assez proche de l'évaluation de programme. Mais j'ai aussi développé un intérêt spécifique pour l'influence de l'architecture et de l'aménagement physique des écoles sur le bien-être et la santé mentale scolaire. » La prochaine année de Jonathan Bluteau sera dédiée à l'écriture d'un ouvrage sur les théories de l'évolution, le stress et la santé mentale.



**Martin Caouette**, boursier 2013  
Doctorat en psychoéducation (orientation recherche) de l'Université du Québec à Trois-Rivières obtenu en 2014  
Professeur au Département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières

Titulaire de la Chaire Autodétermination et Handicap, Martin Caouette travaille plus particulièrement sur les thématiques de l'intégration socioprofessionnelle, de l'habitat et de la transition de l'école vers la vie adulte.

« Je considère avoir la chance d'être un psychoéducateur qui enseigne à de futurs psychoéducateurs, ce qui m'oblige à réfléchir constamment à mon identité professionnelle. Je cherche la cohérence entre mes activités de recherche, mon enseignement et mes engagements sociaux. Je suis heureux aussi d'avoir pu travailler sur des dimensions comme celle du rôle-conseil qui prend une place importante dans la pratique des psychoéducateurs. »



**Véronique Longtin**, boursière 2015  
Doctorat en psychoéducation de l'Université de Montréal obtenu en 2016  
Conseillère experte en troubles graves du comportement au Service québécois d'expertise en troubles graves du comportement (SQETGC)

« Les études doctorales m'ont permis de développer la rigueur scientifique soutenant la recherche des meilleures pratiques d'intervention auprès des populations vulnérables, cœur de mon travail. » Le SQETGC soutient les équipes dans l'orientation et la planification des interventions visant à réduire les troubles graves du comportement des personnes présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme. Dans ce contexte, Véronique Longtin offre du soutien à de nombreuses équipes cliniques à la recherche d'interventions efficaces pour augmenter la qualité de vie des personnes vivant des situations complexes, donne des formations et des conférences multimédias sur divers sujets et collabore à la rédaction de nombreux ouvrages de référence et à l'élaboration d'outils cliniques utilisés dans tous les CISSS et les CIUSSS de la province sur des sujets variés en lien avec la mission du SQETGC ainsi qu'avec le MSSS et l'INESSS.



**Andrée-Anne Houle**, boursière 2016  
 Doctorat en psychoéducation de l'Université de Sherbrooke obtenu en 2018  
 Chargée de cours et professionnelle de recherche, Université de Sherbrooke et Centre RBC d'expertise universitaire en santé mentale destiné aux enfants, adolescents et adolescentes et aux jeunes adultes

« Mes études doctorales m'ont amenée à voir que les échanges, la proximité, la réciprocité et la complémentarité entre la recherche et la pratique sont des éléments cruciaux. En évoluant pour le Centre RBC, j'ai la chance d'être impliquée dans une équipe qui met au centre de ses actions l'importance de la collaboration interdisciplinaire et intersectorielle pour répondre à une diversité de besoins de la pratique. En travaillant maintenant en recherche, j'ai l'impression d'avoir un certain recul sur la pratique me permettant d'apporter un nouvel éclairage sur les outils et les programmes à mettre en œuvre et ainsi, soutenir la pratique de collègues dans différents milieux. »



**Marie-Michèle Dufour**, boursière 2017  
 Doctorat en psychoéducation de l'Université de Montréal à obtenir  
 Travailleuse autonome à Point Virgule – services de psychoéducation

Ces dernières années, Marie-Michèle Dufour s'est beaucoup intéressée aux possibilités qu'offre la technologie dans

l'évaluation et l'intervention en autisme. Elle a entamé récemment un postdoctorat au Centre d'étude sur le trauma à l'Institut universitaire de santé mentale de Montréal afin d'ouvrir ses horizons sur l'implication du numérique dans le domaine de la santé mentale.

« Mes études doctorales ont définitivement influencé ma pratique professionnelle en m'amenant à pousser mes réflexions sur les fondements théoriques de la psychoéducation et surtout en maintenant au premier plan l'importance de la recherche et des pratiques basées sur les données probantes. »



**Meggy Pelletier**, boursière 2018  
 Doctorat en psychopédagogie de l'Université Laval à obtenir  
 Conseillère « climat scolaire, violence et intimidation » au ministère de l'Éducation

Ayant obtenu le mandat lié au dossier « climat scolaire, violence et intimidation » en tout début de carrière, Meggy Pelletier

a ressenti le besoin d'aller chercher des savoirs supplémentaires sur le sujet en s'inscrivant d'abord au microprogramme de deuxième cycle en prévention de la violence en milieu scolaire puis en s'engageant dans des études doctorales.

« Le doctorat est devenu un projet personnel qui évolue petit à petit. J'ai dû concilier mes fonctions de professionnelles et mon cheminement doctoral, en intégrant ici et là des contrats en tant

que chargée de cours, d'auxiliaire d'enseignement et d'auxiliaire de recherche. C'est toutefois en goutant à cet éventail de défis que je me réalise pleinement. J'en suis actuellement à l'étape de rédaction de ma thèse et j'y mets toujours autant de cœur puisque mon sujet d'étude me passionne énormément! »



**Colombe Lemire**, boursière 2019  
 Doctorat en psychoéducation (orientation recherche) de l'Université du Québec à Trois-Rivières obtenu en 2020  
 Professeure adjointe au Département de psychoéducation de l'Université du Québec à Trois-Rivières

« Je m'intéresse notamment à l'utilisation de pratiques d'évaluation et d'intervention

naturalistes en soutien au développement des jeunes enfants en contexte inclusif. Actuellement, je suis membre de la Chaire UNESCO dépistage et évaluation du développement des jeunes enfants dirigée par la professeure Carmen Dionne. Je fais aussi partie de l'Équipe des Fonds de recherche du Québec – Société et culture de recherche (FRQSC) : pour des leviers multiples d'intervention. Depuis 2020, je suis co-chercheuse dans le cadre d'un projet d'envergure financé par le CRSH du Canada regroupant 19 organismes partenaires « Ensemble pour des milieux de garde inclusifs ». Le projet vise à développer, implanter et évaluer un modèle de soutien au développement global des enfants en milieu de garde inclusif. »

Colombe Lemire a récemment siégé au comité de révision des lignes directrices : *Évaluation de l'enfant présentant des indices de retard de développement* de l'Ordre et a participé à l'élaboration du feuillet *L'évaluation psychoéducative à distance en petite-enfance : les essentiels en situation d'urgence sanitaire et psychosociale*.



**Karine Gagné**, boursière 2020  
 Doctorat en psychoéducation de l'Université de Sherbrooke à obtenir  
 Chargée de cours au Département de psychoéducation de l'Université de Sherbrooke

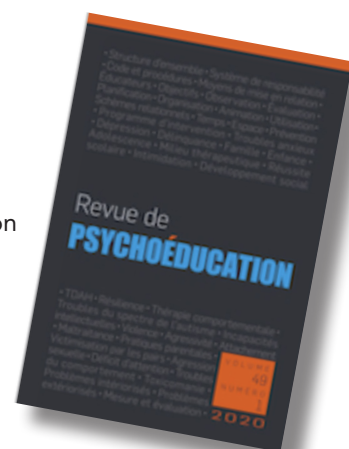
Ses études doctorales lui permettent de développer une spécialité dans l'évaluation et l'observation de dyades mères-enfants

sous l'angle de la mentalisation parentale. Plus spécifiquement, Karine Gagné porte une attention particulière aux verbalisations émises par le parent lors des échanges avec son enfant et à leur communication non verbale en contexte de risque psychosocial.

« Dans le cadre du doctorat, une place importante est accordée au fait de porter un regard critique sur l'état des connaissances et à réfléchir sur comment ces connaissances auront des retombées pour la pratique. La réalisation d'un doctorat m'a donc permis de parfaire cette capacité en : 1) me mettant à jour sur l'état des connaissances dans un domaine précis; 2) pouvant observer les besoins et les écarts présents entre l'état des connaissances et la pratique psychoéducative; et 3) réfléchissant et développant d'éventuels projets de recherche qui répondront aux besoins des jeunes et des familles sur le plan de l'intervention. » ■

# DU RENOUVEAU POUR LA REVUE DE PSYCHOÉDUCATION

**Stéphane Cantin** et **Serge Larivée**, ps. éd., Codirecteurs de la Revue de psychoéducation  
Professeurs à l'École de psychoéducation, Université de Montréal



**L**a *Revue de psychoéducation* existe depuis maintenant 56 ans. Créée en 1964, la *Revue Canadienne d'Éducation Spécialisée* allait devenir la *Revue Canadienne de psychoéducation* en 1979, pour être enfin renommée *Revue de psychoéducation* en 2003. Au fil des ans, la *Revue de psychoéducation* est devenue la revue scientifique en sciences humaines et sociales en langue française qui a atteint le plus gros tirage dans le monde francophone avec près de 5000 exemplaires par numéro jusqu'en 2017, au moment où elle est devenue disponible en format électronique sur la plateforme Érudit. Pour la seule année 2019, 25 635 visiteurs différents ont consulté la *Revue de psychoéducation* sur Érudit (pour un total de 66 098 téléchargements d'articles dans leur format PDF). Elle contribue ainsi à faire connaître et rayonner le caractère spécifique de notre discipline, et ce bien au-delà du Québec.

Au cours des derniers mois, nous nous sommes engagés ans une période de transition visant une certaine modernisation de la *Revue de psychoéducation*. Dans un premier temps, un tout nouveau comité de rédaction a été constitué où Serge Larivée et moi agissons à titre de codirecteurs. Au sein du comité de rédaction se retrouvent dorénavant six autres professeurs et professeures provenant des différents départements de psychoéducation : Jean-Yves Bégin (UQTR), Sonia Daigle (ULaval), Véronique Dupéré (UdeM) ; Jean-Pascal Lemelin (UdeS), Marie-Hélène Poulin (UQAT) et Kristel Tardif-Grenier (UQO). Dominique Trudel s'est également jointe au comité de rédaction à titre de représentante de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ). Le comité de rédaction représente donc l'ensemble des départements de psychoéducation du Québec et reflète ainsi le caractère disciplinaire de la *Revue de psychoéducation*.

## Sections thématiques et numéros spéciaux

Le Comité de rédaction désire publier de manière régulière une section thématique regroupant entre trois et six articles pour répondre aux préoccupations et aux intérêts contemporains des psychoéducateurs et des psychoéducatrices. Un appel de

propositions a récemment été lancé à la communauté scientifique, et les premières sections thématiques seront publiées dès 2021. Dans le numéro d'avril, une première section thématique portera sur les mesures de contention ou d'isolement dans le cadre de l'application de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*. En novembre, la section thématique portera sur les modes d'accompagnement novateurs pour les personnes ayant un trouble du spectre de l'autisme et leurs proches.

Le comité de rédaction désire publier de manière régulière une section thématique regroupant entre trois et six articles pour répondre aux préoccupations et aux intérêts contemporains des psychoéducateurs et des psychoéducatrices.

Nous désirons également publier périodiquement un numéro spécial en plus des deux numéros réguliers. Le comité de rédaction travaille présentement à la préparation d'un premier numéro spécial pour souligner les 50 ans de la psychoéducation. Ce numéro abordera l'évolution de la psychoéducation au cours des années sur les plans de la pratique, de la formation et de la recherche. L'objectif est de lancer ce numéro spécial lors des célébrations qui auront lieu en 2021 pour célébrer l'heureux événement. Enfin, nous envisageons la possibilité d'organiser des colloques ponctuels à partir des numéros spéciaux ou des sections thématiques afin de favoriser la mobilisation et le transfert de connaissances auprès de l'ensemble des psychoéducateurs et des professionnels de l'intervention du Québec. ■

# PSYCHOÉDUCATION : QU'EN EST-IL DE L'ÉVOLUTION DE LA PERCEPTION DU PUBLIC ?

Jacinthe Majeau, responsable des communications

« La psychoéducation, c'est pour les enfants. »

« Les psychoéducateurs, ils travaillent dans les écoles. »

Est-ce que ces idées persistent, malgré la diversification des milieux de pratique des psychoéducateurs et psychoéducatrices ? L'Ordre a mandaté deux firmes de sondage pour évaluer la perception du public à deux moments : 2014 et 2020. Un exercice comparatif de ces deux sondages permet de réaliser l'évolution de la perception du public. Dans ces deux démarches, 1000 répondants ont donné leur perception.

Nous constatons en 2014 que 58 % des répondants avaient déjà entendu parler de la profession de psychoéducateur. En 2020, les résultats du sondage démontrent que ce chiffre grimpe à 68 % ! La notoriété de la psychoéducation est plus élevée chez les femmes des grands centres âgées de moins de 54 ans.

Les répondants, en 2020, savent à 93 % que les psychoéducateurs viennent en aide aux enfants, et à 55 % à des adultes. Conséquemment, les répondants associent davantage la profession à des milieux de travail accueillant des jeunes et à des clientèles âgées de 18 ans et moins, surtout de 13 à 17 ans (84 %) et de 6 à 12 ans (81 %).

Alors qu'en 2014, le milieu de pratique le plus connu était le milieu scolaire (66 %), les autres milieux représentaient moins de 10 % ; les répondants de 2020 connaissent les milieux scolaires (70 %), mais également les centres jeunesse (65 %) et la DPJ (52 %), le CLSC (45 %) et les centres de réadaptation (40 %).

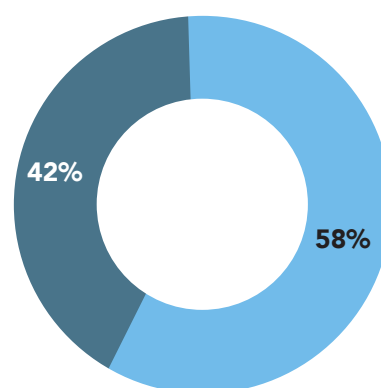
## Comment expliquer l'évolution de la notoriété ?

Plusieurs facteurs peuvent être pris en considération, notamment le fait que les enjeux reliés aux jeunes en difficulté sont davantage médiatisés, mais également la prise de parole publique de certains psychoéducateurs et psychoéducatrices et professeurs en psychoéducation, la croissance du nombre de psychoéducateurs œuvrant auprès des familles et faisant rayonner davantage la profession et certaines initiatives de l'Ordre en matière de communication et de relations publiques.

Les entrevues médiatiques, présentations en commission parlementaire et commission d'enquête, la tenue des Journées de la psychoéducation depuis 2016 et l'animation de la page Facebook de l'Ordre, qui accueille maintenant près de 10 000 adeptes, ne sont que quelques initiatives entreprises par l'Ordre pour contribuer à faire connaître la profession auprès du grand public. ■

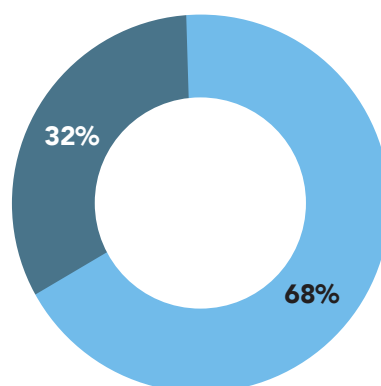
## Connaissance de la profession (2014)

- A déjà entendu parler
- N'a jamais entendu parler



## Connaissance de la profession (2020)

- A déjà entendu parler
- N'a jamais entendu parler





**Anxiété de performance chez les enfants et les adolescents :  
troubles associés, compréhension clinique et avenues d'intervention**  
D<sup>re</sup> Geneviève Marcotte, Ph. D., psychologue

Montréal : 26 mars 2021 • Québec : 23 avril 2021



**Prévenir l'intimidation entre enfants par l'affirmation de soi saine et  
sans violence**

Nancy Doyon, éducatrice spécialisée

Montréal : 4 juin 2021 • Québec : 11 juin 2021



**Mieux veiller au développement socio-affectif des enfants et adolescents  
présentant une douance**

D<sup>re</sup> Marianne Bélanger, Ph. D., psychologue

Québec : 11-12 février 2021



**L'intervention auprès des victimes souffrant d'un  
état de stress post-traumatique :  
une approche intégrative centrée sur la personne**

D<sup>re</sup> Salima Mamodhoussen, Ph. D., psychologue



**Les adultes ayant été victimes d'abus sexuel dans l'enfance :  
état des connaissances et pistes d'intervention\***

D<sup>re</sup> Natacha Godbout, Ph. D., psychologue

\* disponible en ligne en rediffusion en mars 2021



**PLUS DE 30 FORMATIONS DE 6 OU 12 HEURES  
EN LIGNE EN REDIFFUSION!**

Informations et inscriptions **porte-voix.qc.ca**  
**porte-voix@videotron.ca**



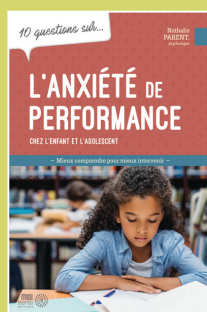
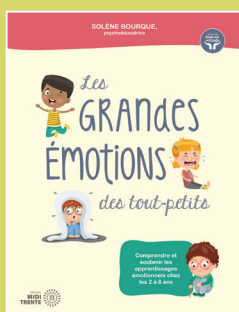
# Nous vous aidons à les aider

Nous ne vous le cachons pas, aux Éditions Midi trente, nous avons un GROS faible pour les psychoéducatrices et les psychoéducateurs. Votre rôle est essentiel (surtout en ce moment!) et nous sommes fières de travailler main dans la main avec vous pour favoriser le bien-être psychologique des enfants, des adolescents et de leurs parents.

Plus que jamais, nous sommes là pour vous offrir des outils concrets et des ressources clés en main pour vous soutenir dans votre travail.



Pour soutenir vos interventions



Disponibles en librairie et sur notre site Web : [miditrente.ca](http://miditrente.ca)

ÉDITIONS  
**MIDI  
TRENTE**





**DES FORMATIONS,  
DES OUTILS,  
DES RESSOURCES**  
pour toujours mieux  
intervenir auprès des  
personnes vivant des  
difficultés d'adaptation.

- ✓ Une **plateforme** accessible de partout et en tout temps
- ✓ Des **formations** à distance spécifiques aux besoins des psychoéducateurs et psychoéducatrices
- ✓ Des **outils d'intervention** rapidement sous la main
- ✓ Des **documents de référence** pour avoir une pratique exemplaire
- ✓ Un **dossier de formation continue** avec compilation automatique des heures pour les activités réalisées sur Canopée

[canopee.ordrepse.d.qc.ca](http://canopee.ordrepse.d.qc.ca)



ORDRE DES  
PSYCHOÉDUCATEURS  
ET PSYCHOÉDUCATRICES  
DU QUÉBEC

Une présence qui fait la différence